

# Grisy-Suisnes







Gilbert Laborde  
Adjoint chargé  
de la Communication



Sophie Sowinski  
Agent chargée  
de la Communication



Chères Grisyssoliennes, chers Grisyssoliens,

L'année scolaire 2022-23 se termine, avec des effectifs en hausse qui vont permettre de pérenniser nos classes en Maternelle et Élémentaire. Les deux écoles communales ont retrouvé un second souffle, après une baisse très importante du nombre d'élèves qui avait conduit à deux fermetures. Cette baisse était liéé aux retards

de nos programmes immobiliers consécutifs à des recours, mais tout est rentré dans l'ordre.

Fin juin, les élèves de CM2 termineront leur parcours Grisyssolien pour se diriger vers le collège de .....COUBERT !

Je suis très fier d'avoir porté ce projet de collège en milieu rural, avec au départ mes collègues Maires de notre ancienne Communauté de Communes, puis le formidable coup de pouce de Jean-Jacques BARBAUX et Daisy LUCZAK qui ont entériné le projet avec la nouvelle majorité Départementale de 2015.

Les nouveaux collègues Maires de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux ont accepté l'investissement des équipements sportifs et de la gare routière. Avant le début du chantier, j'ai persuadé les équipes des routes du Département 77 d'aménager le rond-point d'accès au collège à l'entrée de COUBERT, et elles l'ont fait dans un délai record.

Je suis particulièrement satisfait de cette construction que nos élèves pourront visiter avec les parents le 16 juin, et je serai très heureux, le moment venu, d'adresser des remerciements à de nombreuses personnes.

Sur proposition des équipes de la CCBRC, nous avons sollicité Marie-Amélie LE FUR, athlète Handisport et multi-médaille pour qu'elle donne son nom à notre collège, et elle a accepté avec une simplicité remarquable et une grande fierté. Vous pouvez scruter internet pour admirer son palmarès.

L'équipe poursuit les réunions de réflexion sur le futur aménagement du centre bourg, et nous serons bientôt je pense en mesure de vous présenter un projet.

Nous vous parlerons juste après des projets pour les équipements sportifs et la réhabilitation du groupe scolaire Élémentaire, du gymnase, des Tennis,...

Je termine cet édito en remerciant très sincèrement toutes celles et tous ceux qui nous ont accompagnés, mon épouse et moi-même, et soutenus dans la terrible épreuve qui nous a frappés le 21 février 2023. Nous avons reçu de magnifiques témoignages, et nous en recevons encore.

Je vous souhaite à toutes et tous de belles vacances, et n'hésitez pas à dire à vos proches que vous les aimez.

Je remercie Gilbert LABORDE qui a repris en main cette publication communale et tous ceux qui ont participé activement à son élaboration.

Votre Maire Jean-Marc CHANUSSOT

sommaire

Page 2/8

- **Conseils municipaux**

Page 9

- **Police municipale**

Page 10/11

- **Communication**

Page 12

- **Brie des Rivières et Châteaux**

Page 13/15

- **Financement**

Page 16/17

- **Urbanisme**

Page 18/19

- **Bâtiments - Travaux**

Page 20/21

- **Voirie**

Page 22/23

- **Enfance - Jeunesse  
Education**

Page 24/26

- **Associations sportives**

Page 27/31

- **Associations culturelles**

Page 32/36

- **Culture**

Page 37/41

- **CCAS**

Page 42/43

- **Comité des fêtes**

Page 44/45

- **Infos diverses**

Page 46

- **Calendrier des manifestations**

Page 47

- **Côté pratique**

Directeur de la publication :  
M. Jean-Marc CHANUSSOT  
accueil@grisy-suisnes.fr  
WWW.grisy-suisnes.fr  
Tél.: 01 64 05 90 03 - Fax : 01 64 05 91 11  
Tél. d'urgence : 07 87 72 18 40

Dépôt légal : Juin 2023

Création & conception : MO'VIBIEN  
Impression : CIA GRAPHIC 58320 POUGLIES-LES-EAUX  
404 816 712 RCS NEVERS



### MAIRIE DE GRISY-SUISNES

#### HORAIRES D'ACCUEIL DE LA MAIRIE

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	SAMEDI
FERMÉ	9 h 15 à 12 h 00				9 h 30 ACCUEIL 12 h 00
FERMÉ	14 h 00 ACCUEIL 18 h 30	14 h 00 ACCUEIL 17 h 00	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ

#### Service urbanisme :

mardi et jeudi de 9 h 15 à 12 h 00 en mairie sans rendez-vous  
mercredi et vendredi : 9 h 15 à 12 h 00 uniquement par téléphone  
au : 01 64 05 91 74

#### Service scolaire/périscolaire :

mercredi et vendredi : 9 h 15 à 12 h 00 sans rendez-vous

Mail Mairie : [accueil@grisy-suisnes.fr](mailto:accueil@grisy-suisnes.fr) - Tél. : 01.64.05.90.03

Site internet : [www.grisy-suisnes.fr](http://www.grisy-suisnes.fr)



Elisa MONGEAU  
Secrétaire Générale

## CONSEIL MUNICIPAL 20 DÉCEMBRE 2022

Présents : 16

Mesdames Beignet, Brinjean, Ferreira, Girault, Langler, Emarre, Gavard, Dos Santos  
Messieurs Chanussot, Carton, Morel, Laborde, Camek, Caramelle, Galpin, Tanfin

Absent(es) excusé(es) : 3 Mme Apert

M. Cochet

M. Mateos donne pouvoir M. Carton

Madame Gavard Nadine a été désignée secrétaire

### ORDRE DU JOUR

- 1 - Approbation du PV de séance du conseil du 20 septembre 2022
- 2 - Approbation du PV de séance du conseil du 18 novembre 2022
- 3 - Présentation des décisions du maire depuis les derniers conseils
- 4 - Cession d'un délaissé voirie Chemin des Closeaux
- 5 - Acquisition des parcelles C521 et 492 de Mme MAZENC
- 6 - SDEMS Adhésion groupement de commande acheminement énergies
- 7 - Subvention à la Fraternelle des anciens combattants
- 8 - Rémunération agent recenseur
- 9 - Subvention annuelle de fonctionnement au CCAS - Année 2022.

Le quorum est atteint, la séance débute à 18 h 40.

Monsieur le maire remercie les membres de l'assemblée pour leurs présences au dernier conseil de l'année 2022 et annonce le pouvoir cité ci-dessus.

Approbation du PV de séance du conseil du 20/09/2022

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal du 20/09/2022.

1 - Approbation du PV de séance du conseil du 18/11/2022

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal du 18/11/2022.

Monsieur le Maire informe des décisions prises dans le cadre de sa délégation (délibération n° 33-2020 du 09 juin 2020), depuis les derniers conseils municipaux.

### Décision Municipale n° 12/2022 du 14/04/2022

Portant sur la fixation des tarifs pour le spectacle du 26 novembre 2022 Le Maire de la ville de Grisy-Suisnes ;

VU le Code général des collectivités territoriales, VU la délibération du Conseil municipal n°33-2020 du 9 juin 2020, donnant délégation au Maire, en

application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, VU la décision n°64/2021 du 4 octobre 2021, portant création d'une régie de recettes « Billetterie Culture »,

VU la proposition de la commission communale Culture, relative à la tarification du spectacle organisé le samedi 26 novembre 2022 au Centre Culturel Notre Dame des Roses à Grisy-Suisnes, CONSIDÉRANT qu'il convient de décider de la fixation des tarifs d'entrée au spectacle « Marcus, super Sympa » proposés par la commission communale Culture,

CONSIDÉRANT que la billetterie des 180 places se fera en ligne ou en mairie, en prévente ou le jour même du spectacle,

CONSIDÉRANT qu'une régie de recettes « Billetterie Culture » a été créée

DÉCIDE DE FIXER la tarification suivante : Prévente jusqu'au 25 novembre 2022(inclus)

• Tarif unique : 20 €

Le jour du spectacle (le 26 novembre 2022)

• Tarif unique : 25 €

DIT que ces recettes seront encaissées au budget au chapitre et article correspondants.

### Décision Municipale N°13/2022 du 29/09/2022

Objet : Avenant n°8 au contrat d'assurance Dommages aux Biens avec la société SMACL Assurances

Le Maire de la ville de Grisy-Suisnes ;

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la commande publique,

VU le Code de justice administrative,

VU le Code des relations entre le public et l'administration,

VU la délibération du Conseil municipal n°33-2020 du 9 juin 2020, donnant délégation au Maire, en

application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

notamment pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que

toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU le contrat d'assurance ALEASSUR dommages aux biens, passé le 25 janvier 2005 avec la SMACL Assurances - TSA 67211 - CS 20000 - 79060

NIORT Cedex 9,

VU l'avenant n°8 au contrat susvisé, relatif à la garantie d'un local commercial et de deux logements situés 8, place de la Mairie à Grisy-Suisnes.

CONSIDÉRANT que suite à l'acquisition d'un local commercial et de deux logements situés 8, place de la Mairie à Grisy-Suisnes il y a lieu d'étendre les

garanties du contrat d'assurance Dommages aux Biens susvisé à la nouvelle propriété communale,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : de passer, d'exécuter et de régler l'avenant n°8 au contrat d'assurance ALEASSUR

dommages aux biens avec la SMACL Assurances, pour l'extension des garanties du contrat d'assurance à au local commercial et deux logements,

pour une cotisation annuelle de 57,29 € TTC.

ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur général des services et Monsieur le Trésorier principal de la ville de Grisy-Suisnes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera transmise en préfecture.

ARTICLE 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de sa publication ou affichage en Mairie. Le recours doit être introduit auprès du Tribunal Administratif de Melun, 43 rue du Général de Gaulle, 77000 MELUN. Ces personnes peuvent également saisir le Maire d'un recours gracieux. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit être alors formé dans les deux mois suivant la réponse. L'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, PREND ACTE du compte-rendu des décisions prises depuis les derniers conseils municipaux par monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation.

### PROJETS DES DÉLIBÉRATIONS :

#### Cession d'un délaissé voirie

Monsieur le Maire expose que les conjoints Munoz-Lopez ont sollicité la commune, pour l'acquisition d'une emprise de terrain au bout du chemin des Closeaux, leurs permettant ainsi de privatiser l'accès à leur parcelle. Cette emprise cadastrée E 1199 (112 m<sup>2</sup>) et ZM 57 (151 m<sup>2</sup>), d'une contenance de 263 m<sup>2</sup>, sans utilité particulière, et qui dessert uniquement la parcelle des conjoints Munoz Lopez, il paraît possible de faire droit à cette demande.

Le conseil a délibéré dans un premier temps en date du 1 juin 2022 pour décider de constater la désaffectation des parcelles susvisées.

VU l'article L.141-3 du Code de la voirie routière, modifié par la loi du 9 décembre 2004, dispense d'enquête publique les procédures de classement et de déclassement des Voies communales, dès lors qu'il n'y a pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par ces voies.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2241-1 ;

VU la délibération en date du 1 juin 2022 décidant de constater la désaffectation des parcelles cadastrées section E 1199 (112 m<sup>2</sup>) et ZM 57 (151 m<sup>2</sup>), 263 m<sup>2</sup> lesdites parcelles formant le délaissé de voirie,

VU l'avis du Service des domaines en date du 3 mai 2022 fixant le prix des parcelles à 10 euros le m<sup>2</sup>,

VU la proposition des riverains, Mme et M. Munoz concernés par le délaissé de voirie, d'acquérir les parcelles pour un prix de 2630 euros soit 10 euros le m<sup>2</sup>,

CONSIDÉRANT que le prix proposé est en adéquation avec l'avis des domaines, Considérant que

la commune n'a aucun intérêt à conserver ces parcelles,  
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de fixer le prix de vente à 10 euros par mètre carré, soit un prix total de 2630 euros ;  
DÉCIDE la vente des parcelles formant le délaissé de voirie susvisé à Mme et M. MUNOZ, au prix susvisé ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents afférents au présent projet ;

DIT que les frais, droits et honoraires occasionnés par cette opération seront à la charge de l'acheteur.

## ACQUISITION FONCIÈRE PARCELLES C 521 ET 492

VU le Code général des collectivités territoriales,  
VU le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L. 1111-1,

VU la délibération n°54/2019 en date du 10 décembre 2019, approuvant la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU),

VU la proposition de propriétaire des parcelles C 521 et 492 en date du 09/12/ 2022 de céder à la commune l'ensemble foncier, sis au lieu-dit le Verdun, d'une superficie de 680 m<sup>2</sup> au prix de 2 000 €,

VU la charte d'évaluation des Domaines publiée par la Direction de l'immobilier de l'état - Direction Nationale d'interventions Domaniales de décembre 2016,

CONSIDÉRANT que les parcelles susvisées se situent en zone naturelle du PLU ;

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil Municipal de préserver et de protéger les zones naturelles ;

CONSIDÉRANT que pour le maintien et la conservation des espaces naturels, il est nécessaire que la commune se porte acquéreur des parcelles susvisées ;

CONSIDÉRANT qu'au regard du prix proposé par le vendeur, une évaluation des domaines n'est pas requise ;

CONSIDÉRANT que les crédits nécessaires à cette acquisition sont inscrits au budget primitif ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide d'acquérir à l'amiable les parcelles cadastrées C 521 et 492 d'une superficie de 680 m<sup>2</sup>, au prix de 2 000 €, hors frais de notaire ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition des biens et toutes pièces y afférentes ;  
DIT que les crédits nécessaires à cette acquisition sont inscrits au budget primitif.

Pas de question sur ce point.

## ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE ET L'ACHEMINEMENT D'ÉNERGIES, ET DE SERVICES ASSOCIÉS

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Morel.

Il nous précise que l'adhésion est renouvelée régulièrement. La commune fait partie du groupement d'achat proposé par le SDESM, il y a 451

communes environ qui adhèrent au groupement ce qui permet d'avoir des prix plus régulés et c'est un avantage pour les négociers. Le SDESM négocie avec l'Etat pour avoir des aides.

Monsieur Camek ne comprend pas qu'il n'y ait pas 2 délibérations, mais monsieur Morel précise que cette délibération nous a été envoyée par le SDESM et qu'il n'y a aucune raison d'avoir 2 délibérations.

VU l'article L.2313 du code de la commande publique, Vu le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du 25 mai 2022 du comité syndical du SDESM,

L'acte constitutif du groupement de commandes joint en annexe,

CONSIDÉRANT que la loi NOME (Nouvelle Organisation du Marché de l'Energie) du 7 décembre 2010, la loi de consommation du 17 mars 2014 et la loi relative à l'énergie et au climat du 8 novembre 2019 disposent de la fin des tarifs réglementés de gaz et d'électricité,

CONSIDÉRANT que le SDESM propose de coordonner un groupement de commandes pour la fourniture et l'acheminement d'énergies, et de services associés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le programme et les modalités financières.

AUTORISE l'adhésion de la commune au groupement de commandes d'énergies et services associés,

APPROUVE les termes de l'acte constitutif du groupement de commandes annexé à la présente délibération,

AUTORISE le maire à signer l'acte constitutif de groupement de commande et tout acte ou mesure nécessaire à son exécution,

AUTORISE le représentant du SDESM à signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement et ce sans distinction de procédures ou de montants.

## SUBVENTION À LA FRATERNELLE DES ANCIENS COMBATTANTS ET MOBILISÉS DE GRISY-SUISSES/CORDON.

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la demande de subvention de fonctionnement sollicitée à la commune par le président de l'association La fraternelle des anciens combattants et mobilisés de Grisy- Suisnes/Cordon,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE d'accorder une subvention de fonctionnement de mille cinq cent euros (1.500 €) à la Fraternelle des anciens combattants et mobilisés de Grisy-Suisnes/Cordon.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2022.

Pas de question sur ce point.

## RECENSEMENT DE LA POPULATION RÉMUNÉRATION DES AGENTS RECENSEURS

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Gavard qui confirme qu'il y aura 5 recenseurs et précise qu'il semble judicieux de faire des rémunérations au mérite, à l'acte en privilégiant certaines parties du recensement. La rémunération a été basée sur le SMIC. Il faut inciter les administrés à répondre au recensement via internet. Il y a une prime de mission (s'il y a un retour de 95 %) puis une prime pour la tenue du carnet de tournée (qui est très important car il sera examiné par l'INSEE) et un montant fixe pour les frais de déplacement. Nadine Gavard répond à Virginie Brinjean qu'un écrivain public est prévu pour les personnes qui auront des difficultés pour compléter les dossiers

Monsieur Le Maire rappelle que conformément à la loi n° 2002-276 du 27 février 2002, la collectivité est chargée d'organiser en 2023 l'ensemble des opérations de recensement de la population.

Les agents recenseurs bénéficieront d'une formation préalable de deux demi-journées, le 3 et 10 janvier 2023.

Ils effectueront les opérations de repérage des logements à enquêter.

La collecte des informations se déroulera du 19 janvier au 18 février 2023.

Le recrutement et la nomination des agents recenseurs relève de la seule responsabilité de la commune. Les agents recenseurs sont tenus au secret professionnel et à un devoir de réserve. Ils doivent satisfaire aux conditions générales de recrutement des agents publics.

Les agents recenseurs sont

- Soit des agents de la commune affectés à cette tâche,
- Soit des agents recrutés à cette fin par la collectivité.

Il appartient au Conseil Municipal de déterminer les modalités de rémunération des agents recenseurs extérieurs à la commune recrutés.

VU le code général des collectivités territoriales, VU la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V,

VU le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,

Vu la délibération 52-2022 du conseil municipal du 18 novembre 2022 fixant à 5 le nombre d'agents recenseurs nécessaires,

CONSIDÉRANT les candidatures reçues,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Fixe en cas de recrutement d'un agent recenseur, la rémunération nette selon le barème suivant :



Demi-journée de formation	45 euros	
Forfait tournée de repérage	100 euros	
Feuille de logement	1,1 euro (version Papier)	1,6 euro (version internet)
Bulletin individuel	1,2 euro	
Prime de mission (si taux de retour des feuilles de logement ou égal à 95 %)	100 euros	
Prime tenue du carnet de tournée	100 euros	

Forfait frais de déplacement : 100 euros nets

PRÉCISE que les cotisations salariales seront calculées en fonction du statut de l'agent recenseur, selon les règles de droit commun, les cotisations patronales restant à la charge de la collectivité ; DÉCIDE que la rémunération nette de l'agent recenseur sera versée au terme des opérations de recensement et au prorata du travail effectué ; PRÉCISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2023 ; AUTORISE le Maire à signer tout arrêté ou contrat se rapportant à ces nominations.

#### SUBVENTION ANNUELLE DE FONCTIONNEMENT AU CCAS - ANNÉE 2022

Le Maire rappelle à ses collègues que chaque année, le Conseil Municipal fixe le montant de la subvention de fonctionnement à attribuer au Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS) de Grisy-Suisnes.

Le montant inscrit au compte 657362 du budget principal de 2021 s'élevait à 22 290 €. Pour l'année budgétaire 2022, il a été inscrit au compte 657362 une subvention de 20 660 €.

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, VU la délibération n° 27/2022 du 12/04/2022, portant sur le vote du budget primitif 2022, CONSIDÉRANT que le crédit inscrit au budget 2022 au compte 657362 est de 20 660 €,

Aucun commentaire sur ce point.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE le versement au CCAS d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 20 660 € ; AUTORISE le Maire à signer tous documents afférents à cette décision.

#### QUESTIONS DIVERSES :

- Julien Camek s'interroge sur les déchets sauvages. Monsieur le maire affirme que le nécessaire est fait au fur et à mesure, même dans la rue des Bois mais ça revient à foison. Monsieur le maire informe que la parcelle appartient à un agriculteur de Coubert, et qu'il faut prévoir des rochers pour boucher l'accès dans un premier temps.

Lucien Caramelle propose des caméras pour dissuader.

Pour enlever les déchets il faut compter environ 4000 €, ce qui représente déjà un budget.

- Julien Camek demande où en est le projet Blot ? Le maire répond que rien n'est prévu pour le moment.

Il demande si une réunion publique est prévue ? Monsieur le maire répond que cela n'est pas prévu, s'il n'y a rien à dire on ne prévoit pas de réunion.

- Christelle Beignet demande si la chicane dans la rue des Bois va être enlevée. Monsieur le maire répond affirmativement.

Lucien Caramelle précise que cela posait problème par rapport au STOP rue Omer Jouas. Plusieurs élus proposent une sortie du parking directement sur le côté pour éviter de traverser. Monsieur le maire confirme que cette hypothèse a été étudiée, mais aucun projet précis pour l'instant. Il a été aussi proposé un escalier, ou une rampe... En réflexion. Il rappelle qu'il y a un manque de civisme pour la circulation.

- Christelle Beignet soulève un problème d'éclairage dans la rue de Melun. Des familles marchent sur la route et cela devient dangereux.

Martine Emarre tient à préciser que des gilets jaunes ont été distribués ainsi qu'une carte de transport pour les personnes connues de la mairie, mais ils ne les mettent pas.

Monsieur le maire indique qu'il y a aussi les personnes qui vont à Soignolles par Cordon.

Il faudrait limiter la vitesse, à voir avec les services du Département.

Christelle Langler propose un « céder le passage » chemin des Closeaux.

Elle fait part qu'une information sur Panneau Pocket a été diffusée indiquant qu'un lampadaire sur deux resterait allumé. Elle aurait aimé qu'on prévienne les membres du conseil avant les administrés parce qu'elle reconnaît qu'elle ne va pas toujours voir les informations.

- Elisabeth Ferreira demande où en est la réunion pour le collège, à savoir si d'autres classes que les 6èmes intégreront le collège ?

Monsieur le Maire indique que l'Académie de Créteil attend les demandes des parents pour prendre une décision.

Il confirme également que le collège ouvrira bien en septembre prochain.

Le Département n'est pas décideur quant aux affectations d'enseignants.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19 h 38.

### CONSEIL MUNICIPAL 24 JANVIER 2023

Présents : 16

Mesdames Beignet, Brinjean, Girault, Langler, Emarre, Gavard, Dos Santos, Apert  
Messieurs Chanussot, Morel, Laborde, Camek, Caramelle, Tanfin, Cochet, Mateos

Absent(es) excusé(es) : 3

M. Galpin donne pouvoir à Mme Dos Santos  
Mme Ferreira donne pouvoir à Mme Langler  
M. Carton donne pouvoir à M. Morel

Madame Langler a été désignée secrétaire.

- 1 - Approbation du PV de séance du conseil du 20 décembre 2022
- 2 - Adhésion à la convention unique annuelle 2022 relative aux missions optionnelles du CDG77
- 3 - Ouverture anticipée de crédits d'investissement avant le vote du budget
- 4 - Acquisition parcelle D975
- 5 - Adhésion à la Convention médecine préventive avec le CDG77 - 2023.

Séance ouverte à 18 h 40.

Monsieur le Maire annonce le quorum et les pouvoirs.

La secrétaire de séance désignée est Christelle Langler

Le PV de séance du 20 décembre 2022 a été approuvé à l'unanimité

#### ADHÉSION À LA CONVENTION UNIQUE ANNUELLE 2023 RELATIVE AUX MISSIONS OPTIONNELLES DU CDG 77

VU le Code général des collectivités territoriales, VU le Code général de la fonction publique, notamment les articles L. 452-1 à L. 452-48, VU le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux

centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale, VU la délibération du conseil d'administration du Centre de gestion de Seine-et-Marne du 29 novembre 2022 approuvant les termes de la convention unique annuelle 2023 relative aux missions optionnelles du Centre de gestion de Seine-et-Marne,

VU la convention unique annuelle 2023 relative aux missions optionnelles du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Seine-et-Marne, ci-annexée,

CONSIDÉRANT que le Code général de la fonction publique prévoit le contenu des missions optionnelles que les Centres de gestion de la fonction publique territoriale sont autorisés à proposer aux collectivités affiliées ou non affiliées de leur département,

CONSIDÉRANT que ces missions sont détaillées aux articles L. 452-40 et suivants de ce même code, que leur périmètre couvre notamment les activités de conseils et formations en matière d'hygiène et sécurité, de gestion du statut de la Fonction publique territoriale, de maintien dans

l'emploi des personnels inaptes, d'application des règles relatives au régime de retraite CNRACL,

CONSIDÉRANT que l'accès libre et révocable de la collectivité/l'établissement à ces missions optionnelles suppose néanmoins un accord préalable,

CONSIDÉRANT que le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Seine-et-Marne en propose l'adhésion libre et éclairée au moyen d'un seul et même document cadre, dénommé « convention unique »,

CONSIDÉRANT que la collectivité cocontractante n'est tenue que par les obligations et les sommes correspondant aux prestations de son libre choix, sélectionnées en annexes, sur production d'un bon de commande ou d'un bulletin d'inscription,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

APPROUVE la convention unique pour l'année 2023 relative aux missions optionnelles du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de Seine-et-Marne,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit document cadre et ses avenants éventuels.

## OUVERTURE ANTICIPÉE DE CRÉDITS D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), modifié par la loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD).

Jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et les restes à réaliser.

Afin de permettre d'engager les marchés et dépenses validés dans le cadre du budget 2022 mais dont l'engagement juridique et comptable n'a pu intervenir avant le 31 décembre 2022, mais aussi afin de réaliser des investissements 2023 avant le vote du budget, il est proposé aux membres du conseil municipal d'ouvrir par anticipation au budget 2023, des crédits d'investissements à hauteur de 25% des crédits inscrits en section d'investissement au budget primitif 2022, sur les chapitres suivants :

	2022 MONTANTS BUDGETISES	2023 (25% maxi) CAPACITE D'OUVERTURE	
CHAPITRE 20	52 531,00 €	13 132,75 €	DETAIL EN ANNEXE
CHAPITRE 204	96 704,50 €	24 176,13 €	
CHAPITRE 21	2 132 628,20 €	533 157,05 €	
CHAPITRE 23	955 124,88 €	238 781,22 €	
<b>TOTAUX</b>	<b>3 236 988,58 €</b>	<b>809 247,15 €</b>	

Il est également proposé aux membres du Conseil Municipal de s'engager à reprendre les crédits budgétaires ouverts dans le cadre de cette délibération lors du vote du Budget Primitif 2023.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les crédits inscrits en section d'investissement du budget primitif 2022,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE d'ouvrir par anticipation au Budget 2023, les crédits d'investissements ci-dessus ;

S'ENGAGE à reprendre les crédits budgétaires ouverts dans le cadre de cette délibération lors du vote du Budget Primitif 2023.



Cpte	Cpte	Libellé	BP 2022 + DM	Max (25%)
20	202	Frais, documents urbanisme, numérisat	1 900,00 €	475,00 €
20	2031	Frais d'études	41 250,00 €	10 312,50 €
20	2051	Concessions et droits similaires	9 381,00 €	2 345,25 €
<b>CHAP 20</b>	<b>OUVERTURE DE CREDITS / CHAPITRE</b>		52 531,00 €	13 132,75 €
204	2041581	Autres groupemt - Biens mobiliers, maté	96 704,50 €	24 176,13 €
<b>CHAP 204</b>	<b>OUVERTURE DE CREDITS / CHAPITRE</b>		96 704,50 €	24 176,13 €
21	2111	Terrains nus	930 000,00 €	232 500,00 €
21	2112	Cimetières	5 040,00 €	1 260,00 €
21	21316	Equipements du cimetière	16 470,00 €	4 117,50 €
21	21318	Autres bâtiments publics	190 623,09 €	47 655,77 €
21	21351	Installations générales, agencements	48 289,04 €	12 072,26 €
21	2138	Autres constructions	2 040,70 €	510,18 €
21	2151	Réseaux de voirie	499 479,16 €	124 869,79 €
21	2152	Installations de voirie	16 078,10 €	4 019,53 €
21	21533	Réseaux câblés	102 120,96 €	25 530,24 €
21	21534	Réseaux d'électrification	76 305,30 €	19 076,33 €
21	21538	Autre matériel et outillage de voirie	24 957,81 €	6 239,45 €
21	2181	Installations générales, agencements et	59 354,00 €	14 838,50 €
21	21828	Matériel de transports	64 968,26 €	16 242,07 €
21	21838	Matériel de bureau et matériel informat	27 348,42 €	6 837,11 €
21	21841	Mobilier	6 146,30 €	1 536,58 €
21	21848	Autre mobilier	54 639,98 €	13 660,00 €
21	2188	Autres immobilisations corporelles	8 767,08 €	2 191,77 €
<b>CHAP 21</b>	<b>OUVERTURE DE CREDITS / CHAPITRE</b>		2 132 628,20 €	533 157,05 €
23	2313	constructions en cours	611 455,47 €	152 863,87 €
23	2315	installations en cours	343 669,41 €	85 917,35 €
<b>CHAP 23</b>	<b>OUVERTURE DE CREDITS / CHAPITRE</b>		955 124,88 €	238 781,22 €
		TOTAL	3 236 988,58 €	809 247,15 €

<b>CAPACITE OUVERTURE GLOBALE 25% INVEST 2022</b>
<b>809 247,15 €</b>

<b>VOTE PAR DELIBERATION</b>
<b>809 247,15 €</b>

## ACQUISITION DE LA PARCELLE D975

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

VU le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Grisy-Suisnes ;

VU le courrier du Conseil Départemental reçu en Mairie en date du 6 décembre 2022, informant la commune que le Département ne préemptera pas la parcelle D 975, d'une superficie de 1538 m<sup>2</sup>, au titre des Espaces Naturels Sensibles, et que la commune peut se substituer dans l'exercice de ce droit.

CONSIDÉRANT que la parcelle est située en zone N du PLU, Espaces Boisés Classés (EBC) du PLU et Espaces Naturels Sensibles (ENS) du PLU ;  
CONSIDÉRANT la volonté du Conseil Municipal de protéger et conserver les espaces naturels ;  
CONSIDÉRANT que pour le maintien et la conservation des espaces naturels, il est nécessaire que la commune se porte acquéreur de cette parcelle, pour éviter tout défrichement par de futurs acquéreurs ;

M. le Maire propose l'acquisition de cette parcelle au prix total de 3,5 euros x 1538 m<sup>2</sup>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

APPROUVE l'acquisition des parcelles au prix de 3.5 euros x 1538 m<sup>2</sup> ;

AUTORISE M. le Maire à signer l'acte d'acquisition des biens précités ;

DECIDE l'acquisition des parcelles cadastrées D 975 appartenant aux consorts AMICI

S'ENGAGE à assurer l'entretien des terrains ;

SOLLICITE du Conseil Départemental une aide financière, pour l'acquisition de ces terrains ; conformément à la délibération n° 1/14 du 28/09/2017 du Conseil Départemental,

DIT que les crédits budgétaires sont inscrits ;

AUTORISE M. le Maire à signer les documents relatifs à ces acquisitions.

## ADHÉSION À LA CONVENTION MÉDECINE PRÉVENTIVE AVEC LE CDG77 - 2023

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, VU le code général de la Fonction Publique,

VU le décret 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'Hygiène et la Sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

VU le décret 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux Centres de Gestion,

VU le décret 87-602 du 30 juillet 1987 relatif à l'organisation des comités médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés maladie des fonctionnaires territoriaux,

VU l'arrêté du 15 mars 1991 fixant la liste des établissements ou organismes publics ou privés de prévention ou de soins dans lesquels le personnel

exposé doit être vacciné,

VU le projet de convention du service de médecine professionnelle et préventive du CDG de Seine et Marne,

CONSIDÉRANT que dans le cadre de ses obligations d'employeur, l'autorité territoriale est chargée de veiller à la sécurité et à la protection des agents placés sous son autorité,

CONSIDÉRANT que la pénurie de médecins du travail a conduit le CDG à restreindre ses prestations en la matière pour la commune à la liste limitative suivantes :

- Visites liées à une saisine d'une instance médicale consultative (comité médical restreint et conseil médical formation plénière, commission de réforme),
- Visites dans le cadre de la mise en œuvre de la période préparatoire au reclassement,
- Examen nécessaire à l'instruction d'une maladie professionnelle,
- Visite à la demande (collectivité, agent, professionnel de santé) et après avis du médecin du travail.

CONSIDÉRANT que ces interventions interviennent à la demande de la commune dans ce périmètre strictement limité selon les conditions et tarifs figurant à une convention annuelle,

Considérant que ce document juridique n'a de portée qu'en tant que préalable à l'accès à une, plusieurs ou toutes les prestations proposées en annexe,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE la convention de service de médecine professionnelle et préventive 2023 relative aux missions optionnelles du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de Seine-et-Marne,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et ses avenants éventuels.

SOLLICITE du Conseil Départemental une aide financière, pour l'acquisition de ces terrains ; conformément à la délibération n° 1/14 du 28/09/2017 du Conseil Départemental,

DIT que les crédits budgétaires sont inscrits ;

AUTORISE M. le Maire à signer les documents relatifs à ces acquisitions.

## QUESTIONS DIVERSES :

• Monsieur le Maire précise que la FNACA nous remercie pour la subvention que la mairie leur a octroyée.

Madame Emarre informe l'assemblée que les associations ont également remercié pour les subventions attribuées par le conseil municipal.

• Sietom :

Virginie précise qu'ils ont remis sur le tapis les déchets verts.

Ils seront ramassés jusqu'à la fin de l'année et

après les administrés devront acheter des sacs spéciaux. A suivre.

Il a été proposé des composteurs pour le cimetière. A voir après ce que l'on fait des composts.

• Madame Gavard donne des nouvelles du recensement, procédure très lourde qui n'est pas terminée, il y a encore beaucoup de travail derrière. Nadine est disponible si certains ont des difficultés.

• Madame Girault demande si la cabine téléconsultation est la même que celle de Coubert ? Monsieur le Maire n'a pas la réponse.

• Monsieur Camek demande si ce sera la seule cabine téléconsultation de la Communauté de Communes. Monsieur le Maire précise qu'il y en a une au Chatelet en Brie, à Coubert et à Champeaux mais elles sont privées.

Ce sera la Communauté de Communes qui prend en charge. Le Département finance le matériel et la Communauté de Communes l'infrastructure, le mobilier... Elle sera certainement installée dans une salle communale.

On ne sait pas pour l'instant si les rendez-vous seront à prendre sur Doctolib ou sur d'autres sites.

• Madame Beignet demande où en est la fibre ? Monsieur le Maire n'a pas la date exacte, normalement en 2023.

• Monsieur le Maire donne des nouvelles des travaux pour la station d'épuration, ils vont passer par la départementale, et redescendre par la route de MARDILLY pour remonter.

(1<sup>ère</sup> phase de travaux : de la future station à Soignolles, Suisnes, Cordon, les travaux ont commencé, il y aura une pompe de relevage, qui va envoyer à Cordon et une autre à Soignolles. Il y en a pour quelques semaines).

• Madame Langler demande si les administrés seront informés ? Monsieur le Maire informe que cela ne changera rien pour les administrés.

• Monsieur Camek demande des nouvelles de Monsieur Hallépée. : nous n'avons pas de nouvelles et il est en demi traitement. Longue maladie ?

• Il demande si le remplacement de Monsieur Galpin est prévu pour l'environnement ? Pour le moment Monsieur le Maire ne peut pas répondre, on va s'en occuper.

• Monsieur Camek a cru entendre aux vœux qu'un terrain de basket était obligatoire de 3 x 3, Monsieur le Maire a répondu que ce n'était pas obligatoire.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour,

la séance est levée à 19 h 40.





Jean-Marc Chanusot  
Le Maire



Benoît Ducatillon  
Policier municipal

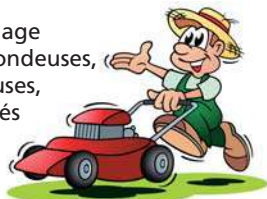


## POLICE MUNICIPALE

Tél. 01 64 88 47 41 - 06 72 63 18 21 - [police@grisy-suisnes.fr](mailto:police@grisy-suisnes.fr)

### RAPPEL DES REGLES DE BON VOISINAGE

Les travaux de bricolage et de jardinage (utilisant des appareils tels que les tondeuses, motoculteurs, perceuses, tronçonneuses, pompe d'arrosage,..) ne sont autorisés qu'aux horaires suivants (arrêté municipal n°20/2012) :



- Du lundi au vendredi :  
8 h 30 - 12 h 00 et 14 h 00 - 19 h 30

- Samedi : 9 h 00 - 12 h 00 et 15 h 00 - 19 h 00

- Dimanche : 10 h 00 - 12 h 00

Le non-respect de ces horaires peut être sanctionné conformément aux lois en vigueur.

En effet, en journée, le bruit peut causer un trouble anormal de voisinage dès lors qu'il est répétitif, intensif ou qu'il dure dans le temps.

Par ailleurs, il est rappelé que le brûlage des déchets verts est une pratique polluante interdite, passible d'une contravention de 450,00 euros (article 131-13 du Nouveau Code Pénal).

En effet, cette pratique génère des troubles de voisinage (odeurs, fumées), des risques d'incendie et contribue à la dégradation de la qualité de l'air.

**D'autres solutions existent** : compostage, broyage, paillage, collecte ou déchèterie.

Les beaux jours arrivent enfin !

C'est le moment de ressortir les outils de bricolage et de se lancer dans le jardinage.

C'est aussi le moment d'ouvrir les fenêtres et de profiter des soirées sur la terrasse.

Un petit rappel des règles de bon voisinage permettra à chacun de profiter au mieux de la période estivale.

La nuit, lorsque le bruit est commis entre 22 h 00 et 7 h 00 du matin, l'infraction pour tapage nocturne est possible sans que le bruit soit répétitif, intensif ou qu'il dure dans le temps.

En effet, les bruits de comportement peuvent être sanctionnés dès lors qu'ils troublent de manière anormale le voisinage.



### RAPPEL

Arrêté municipal N°14/2022  
du 26 octobre 2022.

Par mesure d'hygiène publique, les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces de jeux publics pour les enfants.

Il est demandé aux propriétaires d'animaux de veiller scrupuleusement au respect de cette réglementation.

**Vous encourez une amende de 135,00 €**



### EXTENSION DE LA VIDEO PROTECTION :

Développement de la vidéo protection sur l'ensemble du territoire communal.

La commune dispose actuellement de 33 caméras de voie publique et de 3 caméras intérieures (complexe sportif).

Ces nouvelles caméras dites « PTZ » et caméras « plusieurs vues » apportent une aide essentielle aux forces de l'ordre dans la résolution de leurs enquêtes.

Lors de ces derniers mois, nos caméras ont été sollicitées à de multiples reprises pour les faits suivants :

- Dégradations de biens privés (rétroviseurs, rayures, vols d'accessoires sur les véhicules),
- Dégradations de biens publics (feux tricolores, panneaux de signalisation, candélabres),
- Vols de véhicules,
- Agressions physiques,
- Cambriolages ou tentatives de cambriolage,
- Actes d'incivilités.

Nous sommes régulièrement réquisitionnés par la brigade de recherches de Melun lors d'enquêtes sur le secteur.





Gilbert Laborde  
Adjoint chargé  
de la Communication



Sophie Sowinski  
Agent chargée  
de la Communication

## Appel à candidature - Représentants de quartiers

Afin de donner la parole à tous les citoyens sur les sujets quotidiens, nous avons mis en place dès le début du mandat un dispositif de représentants de quartier.

Le rôle des représentants de quartier et les modalités de fonctionnement du dispositif ont été présentés dans les Bulletins municipaux en 2020 et 2021 et ils sont détaillés sur le site Internet de la Mairie dans l'onglet « La Mairie » à la rubrique « Représentants de Quartier ».

L'organisation du dispositif repose sur la division de notre commune en 5 quartiers :

- Grisy-Est
- Grisy-Sud
- Grisy-Ouest
- Cordon
- Suisnes



Malheureusement, actuellement, certains quartiers n'ont pas de représentant (Suisnes et Grisy-Sud)

Vos représentants de quartier aujourd'hui :

- Grisy-Est : Mme Catherine SOLDEVILLA et M. Hugues PEIROLO
- Grisy-Sud :
- Grisy-Ouest : Mme Lison PHILIPPE
- Cordon : M. François MOUREAUX
- Suisnes :

Pour que le dispositif fonctionne au mieux, il est essentiel que tous les quartiers soient représentés.

Dès lors, nous lançons un appel à candidature pour rejoindre l'équipe des Représentants de quartier qui est désormais animée par Philippe CARTON, Premier adjoint et Virginie BRINJEAN, Conseillère municipale.

Pour tout renseignement et si vous êtes intéressé, n'hésitez pas à nous contacter par mail :

Philippe CARTON : [philippe.carton@grisy-suisnes.fr](mailto:philippe.carton@grisy-suisnes.fr)

Virginie BRINJEAN : [virginie.brinjean@grisy-suisnes.fr](mailto:virginie.brinjean@grisy-suisnes.fr)

## UN PROJET ? VENTE · LOCATION

**AVIS DE VALEUR DE VOTRE BIEN OFFERT**

**ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ**

**LARGE DIFFUSION DES ANNONCES**

**HONORAIRES ADAPTÉS**

**360° VISITE VIRTUELLE**

**SERVICE PROFESSIONNEL DE PROXIMITÉ**

**Diagnostics obligatoires OFFERTS\***

**Sandrine DURAND**  
**06 40 95 19 98**  
**Votre conseillère en immobilier**  
[sandrine.durand@iadfrance.fr](mailto:sandrine.durand@iadfrance.fr)

\*Tous les conseillers iad sont des agents commerciaux indépendants (sans détention de fonds) de la SAS IAD France immatriculés au RSAC. \* Remboursement des diagnostics dans la limite de 400€ pour tout mandat exclusif à la signature authentique de l'acte de vente, pour les biens à usage d'habitation. Opération commerciale réalisée à la seule initiative de Sandrine DURAND, mandataire indépendant en immobilier (sans détention de fonds), agent commercial indépendant de la SAS IAD France immatriculé au RSAC de MELUN sous le n°804332500, titulaire de la carte de démarchage immobilier pour le compte de la société IAD France SAS. La société IAD France SAS se décharge de toutes responsabilités liées à cette offre - VISA IAD N°9454



## Affichage légal

Un nouvel Onglet « Affichage Légal » sur la page d'accueil du site Internet.

Depuis la mise en œuvre de la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales (ordonnance n°2021-1310 et décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2022), la publication des actes sous forme papier sur les panneaux d'affichage en mairie est remplacée par une publication sous forme électronique sur le site internet de la Commune.

Par ailleurs, afin d'assurer une information rapide et harmonisée des habitants, ces textes ont instauré un double niveau d'information pour rendre compte des séances du Conseil municipal :

- La liste des délibérations examinées par le Conseil municipal doit être publiée dans la semaine qui suit le Conseil municipal ;
- Le Procès-verbal du Conseil municipal est présenté pour approbation (vote) lors de la séance du Conseil municipal suivant. Il est publié dans la semaine qui suit le Conseil municipal au cours duquel il a été approuvé.

Vous trouverez donc ces documents dans la rubrique « Conseils municipaux » de l'onglet "Affichage légal" du site Internet de la Mairie. Pour assurer une large information, les procès-verbaux sont également publiés dans le Bulletin municipal.

Vous trouverez également dans la rubrique « Urbanisme » de l'onglet « Affichage légal » toutes les Autorisations d'urbanisme.



**Depuis plusieurs années, la Mairie a souscrit un abonnement à l'application Panneau Pocket afin de vous informer et de vous alerter en temps réel.**

**Vous êtes déjà plus de 500 à utiliser cette application entièrement gratuite !  
Pour ceux qui ne l'ont pas encore fait, n'hésitez pas à la télécharger.**



### L'INFORMATION EN DIRECT DE LA MAIRIE SUR PANNEAUPOCKET

Événements de la vie quotidienne, fête du village, travaux sur la voirie, arrêtés de la préfecture, alertes météo ou coupures réseaux etc... soyez informés et alertés en temps réel de l'actualité de votre commune grâce à l'application PanneauPocket.

### SIMPLE ET GRATUIT

Pas de compte à créer : 100% anonyme !

1 Il vous suffit de télécharger gratuitement l'application sur votre téléphone ou tablette en recherchant PanneauPocket sur **AppStore, PlayStore ou AppGallery.**



2 Ouvrez PanneauPocket, recherchez **vos collectivité** ou **le code postal** et cliquez sur le **♥** situé à côté de son nom pour l'ajouter à vos favoris.

Félicitations, vous recevrez désormais les notifications des Panneaux d'alertes et d'informations en temps réel !

Retrouvez aussi PanneauPocket depuis votre ordinateur sur [app.panneaupocket.com](http://app.panneaupocket.com)

BONNE UTILISATION !



**Le 12 mai 2023, la commune de Grisy-Suisnes a accueilli dans le gymnase les agents du relais petite enfance de la CCBRC pour une matinée « baby sport ».**

14 assistantes maternelles,  
14 parents et 61 enfants âgés de moins  
d'un mois à 3 ans ont participé à cette matinée.

## Matinée « baby sport » au gymnase.





**Au Coeur de Soi**  
*L'équilibre et le bien être pour tous*  
**Sandrine DELHOMME**

06 73 18 98 71 **HYPNOSE - SOPHROLOGIE**  
Consultations sur RV  
Cabinet privé  
9 Rue Paul Doumer  
77166 GRISY SUISNES

[www.centre-hypnose-brie-77.com](http://www.centre-hypnose-brie-77.com)  
[www.sandrinedelhomme-sophrologue77.com](http://www.sandrinedelhomme-sophrologue77.com)



Chambre  
Syndicale de la  
**Sophrologie**



**TRAVAUX PUBLICS  
VOIRIE  
ASSAINISSEMENT  
AMÉNAGEMENT URBAIN**

24 rue Raoul Dautry  
77340 Pontault-Combault  
Tél : 01 60 29 42 72  
Mail : [tp2000@tp-2000.fr](mailto:tp2000@tp-2000.fr)  
[www.tp-2000.fr](http://www.tp-2000.fr)





Jean-Marc Chanussot  
Le Maire



Véronica RAMOS  
Agent chargée  
des finances

**L'année 2022 s'est terminée avec un résultat excédentaire, tant en investissement qu'en fonctionnement.**

	Budgété	Réalisé	Résultat de l'année 2022
<b>Investissement</b>			
Dépenses	3 416 988,58 €	1 550 848,55 €	
Recettes	3 416 988,58 €	1 778 381,05 €	227 532,50 €
<b>Fonctionnement</b>			
Dépenses	3 192 673,00 €	2 730 696,99 €	
Recettes	3 192 673,00 €	3 378 959,51 €	648 262,52 €

## Notre point financier sera consacré à la présentation du budget 2023.

Le principe de fonctionnement des finances communales est spécial dans le sens où ne peuvent être engagées que les dépenses prévues à l'avance au budget. C'est la raison pour laquelle le vote du budget est si important. Il détermine tout ce que la municipalité va réaliser dans l'année à venir.

Le budget a donc pour but de prévoir toutes les dépenses et toutes les recettes communales, des plus modestes au plus importantes pour l'année à venir, aussi bien en fonctionnement qu'en investissement. Ceci représente plusieurs centaines de lignes budgétaires.

Le processus débute en septembre de l'année précédente avec la réflexion des différentes commissions sur les travaux prévus, les achats nécessaires et les dépenses à venir. Viennent ensuite les demandes de devis aux fournisseurs et tiers.

Les recettes ne suffisant généralement pas à couvrir les besoins, s'en suit un long parcours de choix, d'arbitrage et de recherche de subventions.

Le budget de l'année peut alors être présenté et voté en Conseil Municipal.

Ne peuvent ensuite être réalisées que les dépenses prévues, sauf exception justifiée.

Les projets importants, comme le réaménagement de la place et des commerces, la réhabilitation des bâtiments scolaires et sportifs, nécessitent de prévoir bien en amont.

Ils font l'objet d'un travail d'élaboration de plan de financement sur plusieurs années.

Ils demandent un travail de recherche de subventions à tous les niveaux, d'autant plus que nous nous sommes engagés à ne pas augmenter les taxes locales plus que l'inflation.

**D'ailleurs, cette année, nous avons fait le choix de ne pas augmenter le taux des taxes communales.**

**Trouver un juste équilibre entre investir pour moderniser et entretenir notre commune et économiser pour les années à venir, voilà notre challenge.**



## FONCTIONNEMENT BUDGET 2023

### RECETTES :

Le gouvernement a décidé de revoir les bases fiscales, et de les augmenter de 7,1% !

Tenant compte de cette hausse et de la conjoncture actuelle, la commune a décidé de ne pas augmenter les taxes communales cette année, après une légère augmentation en 2022.

Taxes directes locales	Taux 2022	Taux 2022 proposé	Variation 2021	Taux 2023 voté	Variation 2023
Taxe foncière (bâti)	38,27 %	40,02 %	1,75 %	40,02 %	0 %
Taxe foncière (non bâti)	55,79 %	57,54 %	1,75 %	57,54 %	0 %

Notre budget de recettes de fonctionnement évolue très peu d'année en année, les dotations de l'Etat et les impôts et taxes locales étant quasiment gelés. Nous allons devoir gérer au plus juste et surveiller de très près, comme tous les ans, nos dépenses de fonctionnement, dans le but d'investir l'excédent l'année prochaine.

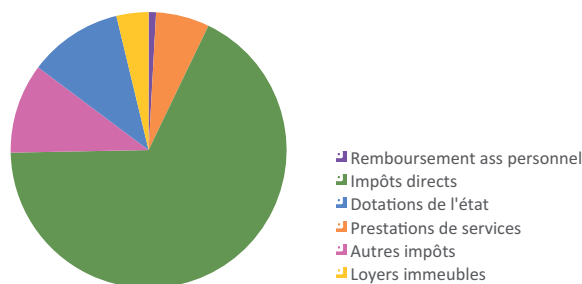
### Répartition des recettes de fonctionnement

Nature des recettes

Remboursement ass personnel	23 000,00 €
Prestations de services	167 000,00 €
Impôts directs	1 797 142,00 €
Autres impôts	280 245,00 €
Dotations de l'état	292 826,00 €
Loyers immeubles	100 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 660 213,00 €</b>

### Répartition des **recettes** de fonctionnement

2 660 213,00 €



### DÉPENSES :

Le montant des dépenses prévues sur 2023 est sensiblement identique au montant des dépenses 2022.

En raison de l'inflation, les charges financières, les charges de fonctionnement courant ainsi que les charges de personnel augmentent, mais elles restent contrôlées.

**La maîtrise des dépenses de fonctionnement nous permet de prévoir sur l'année 2023 un excédent 344 987,78 € qui sera versé à l'investissement.**

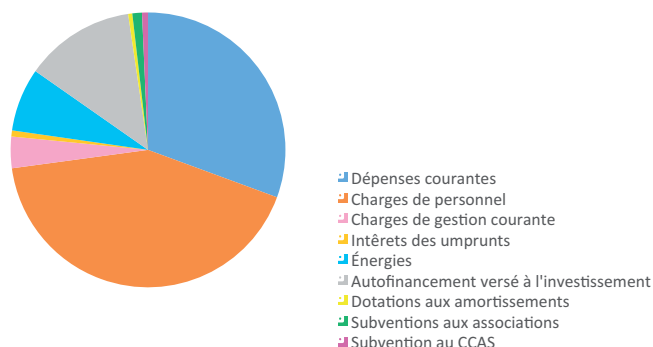
### Répartition des dépenses de fonctionnement

Nature des dépenses

Dépenses courantes	814 250,75 €
Charges de personnel	1 123 910,00 €
Charges de gestion courante	98 397,00 €
Intérêts des emprunts	19 007,47 €
Énergies	198 000,00 €
Autofinancement versé à l'investissement	344 987,78 €
Dotations aux amortissements	13 000,00 €
Subventions aux associations	30 000,00 €
Subvention au CCAS	18 660,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 660 213,00 €</b>

### Répartition des **dépenses** de fonctionnement

2 660 213,00 €



## INVESTISSEMENT BUDGET 2023

### RECETTES :

Cette année encore nos recettes d'investissement sont particulièrement importantes, grâce notamment à nos excédents 2022.

A la somme exceptionnelle de 648 262,52 € en excédent de fonctionnement 2022, s'ajoute l'excédent de fonctionnement prévu en 2023 soit 344 987,78 €.

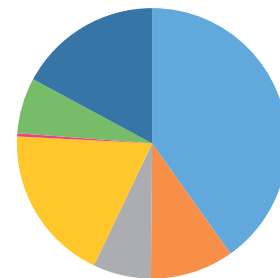
Nous avons également en recettes les reliquats des subventions obtenues pour la construction du restaurant scolaire ainsi que les subventions du SDESM pour les enfouissements de réseaux. Nous comptons également sur quelques subventions annexes et nous avons déposé des dossiers notamment pour la pose de radars pédagogiques et des travaux de sécurisation routière. Le montant des subventions attendu est de 592 771,13 €.

### Répartition des recettes d'investissement

Nature des recettes

Autofinancement investissement années antérieures	1 389 519,57 €
Autofinancement fonct 2023	344 987,78 €
Vente ancien Centre Technique	240 000,00 €
Excédents de fonctionnement capitalisés 2022	648 262,52 €
Écritures d'immob.	13 000,00 €
Taxes sur investissements	230 794,87 €
Subventions d'investissement	592 771,13 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 459 335,87 €</b>

### Répartition des recettes d'investissement 3 459 335,87 €



- Autofinancement investissement années antérieures
- Autofinancement fonct 2023
- Vente ancien Centre Technique
- Excédents de fonctionnement capitalisés 2022
- Écritures d'immob.
- Taxes sur investissements
- Subventions d'investissement

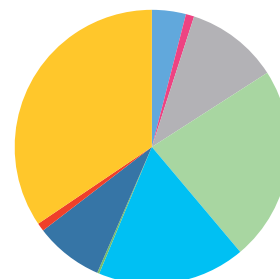
### DÉPENSES :

En 2023, le poste « foncier » représente encore une part importante du budget d'investissement pour permettre la réalisation de nos projets et la poursuite de notre politique de préemption systématique de terrains pour éviter les installations illicites.

### Répartition des dépenses d'investissement

Nature des dépenses	Total
Remboursement des emprunts	138 510,22 €
Études, logiciels, documents publics	33 904,00 €
Réseaux	377 875,54 €
Travaux bâtiments communaux	794 115,73 €
Achat de terrains	602 543,15 €
Cimetière	8 468,04 €
Aménagements de voiries	278 802,81 €
Achat mobilier et informatique école et mairie	33 530,60 €
Constructions en cours	1 191 855,78 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 459 605,87 €</b>

### Répartition des dépenses d'investissement 3 459 335,87 €



- Remboursement des emprunts
- Études, logiciels, documents publics
- Réseaux
- Travaux bâtiments communaux
- Achat de terrains
- Cimetière
- Aménagements de voiries
- Achat mobilier et informatique école et mairie
- Constructions en cours

@ noter dans vos répertoires :  
 Une adresse mail unique pour le service urbanisme :  
[urbanisme@grisy-susines.fr](mailto:urbanisme@grisy-susines.fr)  
 Mardi et jeudi : 9 h 15 à 12 h 00 en mairie sans rendez-vous  
 Mercredi et vendredi : 9 h 15 à 12 h 00  
 uniquement par téléphone au 01 64 05 01 74



Jean-Marc Chanussot  
Le Maire



Anne-Marie Amaral  
Agent chargée de l'urbanisme

## DECLARATION PRÉALABLE

Numéro de Dossier	Adresse des travaux	Nature des travaux
DP 0772172300004	7, rue de Melun	Extension de l'habitation
DP0772172200076	18, rue Valoise	Création d'un lot à bâtir
DP0772172200077	4, chemin de la Coudras	Clôture
DP0772172200078	6, Clos Paul Baudrier	Construction d'un carport
DP0772172300001	13, rue de la Mare à Boutiller	Construction d'un garage
DP0772172300003	5, rue Rose Vilin	Construction d'une piscine
DP0772172300006	8, rue du Général de Gaulle	Clôture
DP0772172300007	31, avenue du Maréchal Joffre	Clôture
DP0772172300008	5, Clos Paul Baudrier	Construction d'une piscine
DP0772172300009	2, allée des Marronniers	Serre de jardin
DP0772172300010	1, rue Charles Massin	Clôture
DP0772172300011	rue de la Libération	Division en vue de construire
DP0772172300012	14, rue de la Libération	Pose de panneaux photovoltaïques
DP0772172300013	4, rue de Melun	Ravalement de la façade
DP0772172300014	Chemin des Hauts	Clôture
DP0772172300015	6, rue de la mare à boutiller	Clôture
DP0772172300016	56, rue du Maréchal Galliéni	Pose de panneaux photovoltaïques
DP0772172300018	37, avenue du Maréchal Joffre	Clôture
DP0772172300019	21, rue Madame Hégot	Changement des fenêtres
DP0772172300020	21, rue Saint Medard	Ravalement des façades
DP0772172300021	40, rue de la Libération	Clôture
DP0772172300024	14, rue des Bois	Division en vue de construire
DP0772172300025	26, bis rue de Verdun	Construction d'une piscine
DP0772172300026	12, résidence des Buttes	Clôture
DP0772172300027	18, rue de la Libération	Abri de jardin



## PERMIS DE CONSTRUIRE

Numéro de Dossier	Adresse des travaux	Nature des travaux
PC0772172200027	Lieu dit le Pressoir	Construction d'un hangar agricole
PC0772172200029	Chemin des Hauts	Construction d'un hangar agricole
PC0772172200030	6, Clos Paul Baudrier	Construction d'un carport
PC0772172300002	2, avenue du Maréchal Joffre	Construction d'un collectif de 4 logements

## La commune continue sa lutte contre les défrichements et installations sauvages.

Récemment, après des années de procédures administratives, la commune est devenue propriétaire de 22 parcelles d'une superficie de 8 252 m<sup>2</sup> en zones naturelles, occupées illégalement (Voir photos ci-dessous).

Il existe en France un large éventail d'outils juridiques de protection foncière qui sont très inefficaces car non suivis par la justice, mais les acquisitions en pleine propriété, se révèlent être l'outil le plus efficace pour notre commune. En effet, lorsque la commune devient propriétaire, il est plus aisé de mettre fin aux installations illégales.

C'est ce qui s'est passé pour ces parcelles nouvellement acquises.

Il reste maintenant à remettre en état les terrains laissés dans un état déplorable.

Beaucoup de ces terrains sont vendus par des habitants propriétaires de Grisy-Suisnes.





René Morel  
Adjoint  
chargé des bâtiments



Eric Conchon  
Référent Technique

## La commune poursuit la modernisation de son éclairage public avec le soutien de la Région Île-de-France.



Dans le cadre des travaux de remplacement en LED des installations d'éclairage public **du secteur des Ormeaux et des Eglantiers**, la commune a été lauréate de l'appel à projets : « Modernisation de l'éclairage public et réduction de la pollution lumineuse » de la région Ile-de-France.

Fruit d'un travail collaboratif entre les services de la région, de la commune, et du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne (SDESM), la subvention régionale permet d'accompagner notre commune afin d'investir dans une démarche de réduction de la pollution lumineuse et pour réaliser des économies énergétiques.

Il s'agit de points lumineux remplacés par des technologies LED avec une économie de consommation électrique de plus de 70 %.

**La commune a bénéficié d'une subvention de la Région Île-de-France de 6 582,00 € représentant 30 % du montant hors taxes des travaux dont :**

- 3 384,00 € pour le secteur des Ormeaux (sur un montant total HT de de 11 280,00 €)

- 3 198,00 € pour le secteur des Eglantiers (sur un montant total HT de 10 660,00 €)

Depuis mi-mai des enfouissements de réseaux sont effectués rue Valoise, et ce jusque début octobre 2023.

Ces travaux engendrent des difficultés de circulation.

Merci aux riverains de respecter le stationnement limité pendant cette période, et pour leur compréhension.

La totalité de ces enfouissements sur l'ensemble de la rue Valoise sera réalisée sur plusieurs années.

Ce programme d'enfouissement rendra la rue Valoise plus agréable, et améliorera les services aux riverains.

### Enfouissement des réseaux

## Amélioration des bâtiments

Pose d'un éclairage LED sous le préau de l'école élémentaire.



AVANT



APRÈS



AVANT



APRÈS

Fermeture  
du local poubelles  
de la mairie



## ARBORISATION DES ESPACES

Dès le début de la construction du restaurant scolaire en 2019, nous avons dû supprimer le square et les arbres qui y étaient implantés. D'autre part les trois pins d'Autriche situés devant le gymnase étaient infestés de nids de chenilles processionnaires, et de ce fait ont dû être nécessairement supprimés par mesure de sécurité.

### « Qu'est-ce qu'une chenille processionnaire ? »

Il s'agit d'une espèce de lépidoptères.

A l'âge adulte elle se transforme donc en papillon.

Sa larve prend la forme d'une chenille pouvant mesurer jusqu'à 40 millimètres de long, le corps parsemé de taches rouges et le ventre jaune.

La chenille processionnaire est recouverte de poils de soies urticants et allergisants pour l'homme et l'animal ».

Suite à ces suppressions d'arbres, la municipalité avait programmé la replantation de nouveaux arbres, ce qui a été fait début d'année 2023 : quatre dans le square, trois sur le parvis du restaurant, et six dans l'enceinte de l'école dans le but de création de zones ombragées.



Ceci n'est qu'un début car la municipalité s'engage à poursuivre ce programme sur l'ensemble de la commune.

Il faut savoir que dans le temps, tout arbre est amené à être supprimé soit pour cause de maladie, soit pour cause de vieillesse. Ces suppressions seront évidemment compensées par d'autres plantations.



**ALTOBETES**

**07 49 46 41 13**

Stéphane Courtilier

- Dératisation
- Désinsectisation
- Désinfection

Professionnel qualifié CERTIBIOCIDÉ

 facebook/ ALTOBETES







Philippe Carton  
Adjoint chargé  
de la voirie



Eric Conchon  
Réfèrent Technique  
de la voirie

## Allée du Cimetière

Suite aux travaux d'aménagement du Clos des Orchidées, l'Allée du Cimetière a été refaite dans sa totalité. Des places de stationnement ont été créées et le revêtement repris totalement. Les abords seront traités en engazonnement.



**Réfection partielle de l'allée piétonne**  
rue du Maréchal Galliéni entre les feux tricolores  
et l'abri bus



**Première tranche de réaménagement du carrefour de la rue du Maréchal Galliéni avec la RD 319.**





AVANT

**Réfection complète du mur du nouveau parking**  
de la rue des Bois et réaménagement du trottoir  
situé en face de l'accès au square.



APRÈS

**Le colombarium** de 10 places existant sur le cimetière  
depuis plusieurs années étant complet,  
un nouveau colombarium également de 10 places  
a été mis en place.

Les services techniques ont profité de cette installation  
pour réaménager la placette dédiée.



**Réfection du trottoir**  
de la rue du Général de Gaulle à Cordon.



Nous avons profité de la suppression par un riverain d'une haie  
en bordure de la rue du Général de Gaulle à l'angle de la rue  
de l'Yerres pour réaménager un tronçon de trottoir.

**Piscines - Abris - Spas - Produits - Accessoires**



**Piscine & Paysage**

- Un projet Piscine,
- Un aménagement, une terrasse
- Envie d'un spa,
- Besoin de produits ?

**Contactez Piscine & Paysage**  
**01 64 88 61 42**  
**06 07 35 38 90**

Magasin  
94 rue Monthety - 77340 Pontault-Combault  
[www.piscinepaysage.fr](http://www.piscinepaysage.fr)  
Siège social - 77166 Grisy-Suisnes



**LIVRAISON GRATUITE DE PRODUITS**



**Nobell**  
PLOMBERIE  
*David Lebon*

**06 73 54 59 26**

**"Ma priorité, vous dépanner"**  
**Artisan plombier**  
3, rue de la Légalité - 77166 Grisy-Suisnes





Martine EMARRE  
Adjointe chargée  
des affaires scolaires



Séverine BOTCAOT  
Agent chargée  
du scolaire  
et périscolaire

## Maternelle

### Education au développement durable

L'école maternelle continue ses actions axées sur l'Education au Développement Durable.

Déplacement jusqu'au container pour vider la poubelle « papiers » de la classe.

Les élèves sont sensibilisés à la protection de l'environnement, recycler le papier permet de préserver les ressources en eau et en bois de la planète.

Concrètement en classe nous utilisons les deux côtés des feuilles et nous recyclons les brouillons pour les dessins.



Jean-Marc, agent des services techniques de la Mairie, est venu aider la classe 4 pour vider le composteur et ainsi fournir du terreau pour de nouvelles plantations, les élèves ont passé le compost au tamis.

Les Petites Sections partent à la cantine avec leur seau à compost. Installation d'un bac « bleu » pour récupérer les stylos, feutres usagés, à l'entrée de la classe 1.



Le SIETOM est venu pour une animation gratuite sur le compostage dans la classe 5.





## Le Relais Petite Enfance à l'école maternelle La Ruche



L'entrée à l'école maternelle est une étape importante dans la vie du jeune enfant. Si elle constitue un apprentissage de la vie collective qui s'inscrit dans un processus de socialisation, elle n'en reste pas moins un moment qui peut se révéler difficile à vivre pour l'enfant en raison d'un changement radical de repères : repères de temps, d'espace et de personnes.

C'est la raison qui a motivé le rapprochement entre le Relais Petite Enfance de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC) et l'équipe de la maternelle La Ruche à Grisy. Ce projet a reçu le soutien de la mairie de Grisy et l'accord de l'Inspection de l'Education Nationale d'Ozoir-la-Ferrière.

Une fois par mois à partir de mars les enfants et leurs assistantes maternelles investissent la salle de motricité aménagée par Marie-Laure la responsable du relais.

Puis, les futurs élèves se rendent dans la classe, sous le regard amusé des enfants déjà scolarisés qui croisent ces « bébés » avec beaucoup de précaution.

Ils participent à des ateliers, des jeux, spécialement organisés pour eux par l'enseignante, à côté des enfants de petite section, particulièrement sages ce jour-là (il faut bien montrer l'exemple !).

Si au début les petits ont besoin du soutien de leur assistante maternelle, ils s'en détachent progressivement au fil des mois.

La classe et rapidement l'école n'ont plus de secret pour eux, les toilettes (point stratégique), la bibliothèque, les autres classes ainsi que la cour de récréation et son matériel, qu'ils peuvent découvrir tranquillement sans la présence des plus grands. Ils font également connaissance avec l'ensemble de l'équipe : enseignantes et ATSEM.

Ainsi, la rentrée de Septembre n'est plus une « plongée » dans un monde inconnu.

Les enfants qui ne vont pas au RPE seront accueillis fin juin/début juillet pour des moments d'adaptation.



## Périscolaire

Animations  
récréation du midi

Du coloriage



et un peu de sport.







Martine EMARRE  
Adjointe  
chargée des associations

Séverine BOTCAOT  
Agent chargée  
des associations



## BIEN-ÊTRE POSTURAL Grisy-Suisnes

**Le Stretching Postural® est une méthode statique globale de rééquilibrage musculaire tenant compte de l'individu. Chacun s'y adonne avec ses aptitudes et limitations de souplesse et de tonicité.**

**Associé à une respiration spécifique, il se pratique sans aide extérieure, selon son potentiel articulaire et musculaire.**

**Le but est d'effectuer très progressivement des contractions et des étirements pour améliorer et renforcer la musculature posturale inconsciente, en toute sécurité.**

*La méthodologie est précise, tant pendant les postures que lors des séances. La finalité d'une posture dépend de la rigueur du placement et de l'utilisation correcte des moyens. Tout en étant collectives, les séances ont une approche strictement individuelle. Chacun travaille dans son propre registre et progresse à son rythme. Elles sont assurées par un praticien licencié en Stretching-Postural® par l'association SPEFM loi 1901.*

*Venez l'essayer : 2 séances sont proposées sur notre commune :  
- lundi 17 h salle Madame Hégot - jeudi 9 h salle polyvalente  
Pour tous renseignements, contacter Nicole au 06.86.80.31.67  
ou bien-etrepostural@laposte.net*



La SECTION FITNESS de Grisy Suisnes prend son autonomie ;-)

**En effet nous avons quitté en mars 2023 l'association Grisy Gym pour devenir : SFG - SECTION FITNESS GRISY**

**Nouveau à GRISY-SUISNES !**

**Nos activités ne changent pas :**

Lundi 20 h 15 / 21 h 30 -  
Zumba & Renfo avec Audrey (à partir de 16 ans)

Jeudi 17 h 50 / 18 h 35 -  
Zumba Kids 8/13 ans avec Audrey

Jeudi 18 h 45 / 19 h 45 - Pilates avec Audrey  
(à partir de 16 ans)

Jeudi 20 h 15 / 21 h 30 - Renfo & Stretching avec Laetitia  
(à partir de 16ans)

+ Des stages le week-end (réservés aux adhérentes)  
Zen ou Fitness sont également organisés une fois par mois

Lieu : Salle polyvalente derrière la mairie.

**Cours d'essai possible à tout moment de l'année  
Si vous avez envie de bouger dans une ambiance conviviale et sportive  
au sein de notre village, venez nous rencontrer !**

Nous serons présentes au Forum des Associations  
qui se tiendra samedi 9 septembre 2023  
au gymnase de Grisy-Suisnes  
pour la reprise de nos cours : Lundi 11 septembre 2023

**Contact : Patricia 06.21.89.05.81  
et Cécile 06.58.59.15.60**

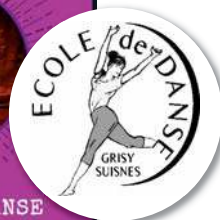


# Associations sportives

*Le décès de Lucile KERNIN née CHANUSSOT, Présidente de notre association de danse depuis 2019, a fait perdre sa force vive à notre association, celle qui la faisait battre à plein régime et qui nourrissait chaque projet, au profit de la danse.*

*Tous ceux qui ont pu croiser sa route se rappelleront de son sourire, de son énergie et de sa bonne humeur constante.*

C'est vêtues de bleu que nous lui avons rendu un dernier hommage lors de nos rencontres chorégraphiques, plus de 100 danseurs, 250 spectateurs, qui ont applaudi et remercié cette nouvelle étoile.



Salut final - Rencontre chorégraphiques 2023



Spectacle de fin d'année 2022  
Groupe Adulte avancé

Ces rencontres ont été l'occasion de rassembler autour d'une même passion les associations de danse de 6 communes : Chevry-Cossigny, Evry-Grégy, Grisy-Suisnes, Roissy-en-Brie, Solers, Varennes-Jarcy. A l'issue de ce spectacle et avec la vente des places, nous avons pu récolter 1150€ pour l'association LTF (<https://association-ltf.org/>) qui vient en aide aux demandeurs d'asile en les formant et en les aidant à entrer dans le monde du travail.

Nous nous retrouverons pour finir cette année par une représentation à la salle Notre-Dame-des-Roses le samedi 10 juin et le dimanche 11 juin 2023.

Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux pour suivre les actualités et pour réserver vos places !  
[ecolededansegrisy@gmail.com](mailto:ecolededansegrisy@gmail.com)



@ecolededansegrisy



@ecolededansegrisy



[ecolededansegrisy@gmail.com](mailto:ecolededansegrisy@gmail.com)

**FOURNITURE DE MATERIAUX  
POUR LE GROS OEUVRE**

- OSSATURE - ISOLATION - PLAQUE DE PLÂTRE - BOIS - PANNEAUX
- ASSAINISSEMENT - ETANCHÉITÉ - AGRÉGAT - ARMATURE
- OUTILLAGE - FIXATION - QUINCAILLERIE - PROTECTION

LIVRAISON SOUS 48 HEURES SUR CHANTIER

VENTE AUX PROFESSIONNELS ET PARTICULIERS

OUVERT DU LUNDI AU VENDREDI : 7H - 12H / 13H30 - 17H30  
SAMEDI : 7H30 - 13H

@grisymateriaux77

grisymateriaux

grisymateriaux@orange.fr

**GRISY MATERIAUX**  
TOUT POUR LA CONSTRUCTION

12 rue de la Gare - 77166 Grisy-Suisnes  
tél. 09 66 84 93 38  
Portable : 06 33 49 67 31

VOTRE SERVICE DE TAXI À GRISY-SUISNES  
DEPUIS 2018

**TAXI JET**

Mobile : 07 87 74 07 66  
[taxijet77@gmail.com](mailto:taxijet77@gmail.com)  
[www.taxijet77.com](http://www.taxijet77.com)

Toutes distances. Gares - Aéroports - Hôpitaux  
(Conventionné CPAM) - Livraison de plis et colis.





## Grande réussite pour GRISY-GYM cette année.

Les cours de Pilates avec Anna et les cours de renforcement musculaire avec Laura ont remporté un franc succès.

Nous remercions de tout coeur Martine et Claudie qui ont dirigé cette association avec beaucoup de bonne humeur toutes ces années. Il leur tenait à coeur que la gym soit accessible à tous dans une ambiance conviviale et c'est une réussite ! Le nouveau bureau poursuivra en ce sens.

Nous leur souhaitons de pouvoir se consacrer pleinement à leur passion et à leur famille.

Les cours se poursuivent jusqu'aux grandes vacances :

### Lundi pilates avec Anna :

de 18 h à 19 h et de 19 h 10 à 20 h 10 au Dojo.

### Jeudi renforcement musculaire avec Laura :

de 18 h à 19 h et de 19 h 10 à 20 h 10 au Dojo.

N'hésitez pas à nous contacter si vous désirez faire un cours d'essai en semaine pour une inscription en septembre.

Sportivement  
Le Bureau GRISY-GYM

**Hilem : 06-26-48-78-60 - Valériane : 06-75-77-34-04**



## Le Barbecue et la fête du Tennis Club auront lieu le samedi 24 juin 2023 autour des courts de tennis et du gymnase.

**A partir de 10 h :** Animations jeunes et adultes  
Remise des récompenses vers 11 h 30 - 12 h

### A partir de 12 h 30 : Barbecue

Le Tennis Club se chargera de fournir les viandes (saucisses, merguez) et les pommes de terre, chips, les assiettes, verres, couverts et les boissons. Les familles pourront apporter une entrée ou un dessert à mettre en commun, sans obligation.

**A partir de 14 h 30 :** Après-midi libre autour du tennis (Découverte, animation en famille...)

Si vous souhaitez vous joindre à nous, merci de nous indiquer votre présence et nous préciser le nombre de participants au barbecue.  
([tc.grisysuisnes@fft.fr](mailto:tc.grisysuisnes@fft.fr))  
Nous espérons vous y retrouver très nombreux !

### Nous vous rappelons que le Tennis Club propose :

- des leçons collectives pour enfants de 5 à 18 ans le mardi, mercredi, jeudi et samedi,
- des leçons collectives pour adultes hommes et femmes, débutants ou confirmés (en soirée ou samedi matin)
- des stages pendant les vacances scolaires,
- des animations, tournois et compétitions pour jeunes et adultes
- mais également du jeu libre sans prise de leçon, avec accès aux réservations des terrains via l'application TEN UP.

Vous avez envie de nous rejoindre ou de réaliser une séance d'essai, n'hésitez pas à nous contacter : [tc.grisysuisnes@fft.fr](mailto:tc.grisysuisnes@fft.fr)  
L'équipe du Tennis Club



## PLANTES A MASSIFS ET GÉRANIUMS

Catherine et Pascal Oriot

Vente au détail  
du lundi au samedi de 9h. à 12h. et de 14h. à 18h.  
Fermé le dimanche et jours fériés

OUVERT :

MARS - AVRIL - MAI - OCTOBRE - NOVEMBRE

Chemin des Guigniers - 77166 GRISY-SUISNES

**Tél. : 01 64 05 95 76**

# Associations culturelles



## Regroupement des Chats Perdus

### DECouvrez NOTRE ASSOCIATION !

**Notre objectif :** lutter contre les abandons, la maltraitance et la prolifération.

**Notre action :** aider les chats en difficultés en les nourrissant, leur apportant des soins, de l'attention, des moments de jeux...

**Nos moyens :** notre immense volonté, des familles d'accueil et des bénévoles dévoué(e)s, des dons de personnes généreuses, des locaux accueillants.

**L'argent est le nerf de tout combat, le nôtre n'y échappe pas.**

Les frais sont nombreux, votre soutien est indispensable.

En adhérant à notre association, vous recevrez notre journal réalisé par Sophie, graphiste bénévole.

**66% de votre don est déductible de vos impôts**

Même avec un petit montant, vous pouvez aider un animal qui en a besoin !  
<https://www.refuge-chats-perdus.fr>

### Garde d'animaux à domicile

Habitante de Grisy-Suisnes, je m'appelle Mona, j'ai 23 ans et suis en école vétérinaire. Je vous propose de garder vos animaux afin de continuer à financer mes études.  
Je peux m'occuper de tout type d'animaux : chiens, chats, lapins, rongeurs... Promenades, repas, câlins à volonté, traitements médicaux, jeux, etc...

**Je suis disponible de fin juin à fin août.**  
**Pour tous renseignements**  
**vous pouvez me contacter au 06 58 88 30 73**

### Pour tout sauvetage ou aide à la stérilisation sur Grisy-Suisnes

**CAT & CO :** 06 52 94 23 83

**CHAPERLIPOPETTE :** 09 63 50 47 55 - Sabine : 06 09 95 39 62

**ECHAPÉE BELLE :** 07 83 69 68 25 / 06 89 37 54 33

**LES MATOUS BRIARDS :** 06 95 72 53 65

**REGROUPEMENT DES CHATS PERDUS :** 06 52 10 13 38 / 06 80 87 25 24

**ASSOCIATION SHANA :** Adoption : 06 62 26 72 71

**SAUVEZ LES TI'CHATS 77 :** 06 59 97 70 09

### POUR TOUTES ADOPTIONS :

Samedi - de 10 h à 12 h et 14 h à 18 h

Tél. : 09 53 63 82 79 ou 06 52 10 13 38 - Josette : 06 38 82 37 26

contact@refugercp.org - site internet : [www.refuge-chats-perdus.fr](http://www.refuge-chats-perdus.fr)



## Yoga dans ma poche

L'association « Pas de Tortue Pas de Lièvre » a le plaisir de vous proposer une séance de Yoga numérique conçue à votre intention.

- Si vous avez envie de poursuivre votre pratique de yoga durant l'été ...
- Si vous êtes tenté de découvrir le yoga pour faire naître votre désir de poursuivre en Septembre ...

### Ce cours de Yoga est pour vous :

Une séance d'une courte durée, libre de matériel et de tapis. Habillé en chaussures de randonnée à la montagne, en claquettes à la plage, en sabots dans votre jardin ou tout simplement en chaussons chez soi, vous pourrez bénéficier du bien être que cette séance va vous apporter.

Suivez votre souffle, soyez guidé par ma voix et laissez vous porter pendant cet instant.

Capturez le lien vous permettant de visionner pour pratiquer ce cours.

<https://www.youtube.com/watch?v=KA-siXnIJ5w>

*Bel été à vous et au plaisir de se voir en Septembre.*

Pour toute information supplémentaire Jane Auld, professeur de Yoga diplômée,

pour l'association « Pas de tortue Pas de Lièvre », vous invite à prendre contact



Par tél : 01 64 05 97 36  
ou par email : [auldpeirolo@wanadoo.fr](mailto:auldpeirolo@wanadoo.fr)



## L'association... Pas de tortue... pas de lièvre...

active depuis 14 ans sur la commune et alentour propose dans sa section YOGA, en plus de ses 3 cours hebdomadaires, une nouveauté pour l'année scolaire 2023-2024.

Jane Auld, professeur de yoga mais aussi forte de ses expériences d'éducatrice spécialisée et dans son travail d'arthérapeute dans les centres et foyers spécialisés, vous propose des accompagnements adaptés aux adolescents pour la préparation mentale des examens de fin de cycle scolaire comme le baccalauréat.

### Comment :

Par un travail de préparation mis en place à travers des ateliers pratiqués en groupe.

Pendant 10 semaines de février à mai 2024.

Au rythme d'une séance d'1 h 15 par semaine hors vacances scolaires.

### Objectifs :

Assurer une meilleure maîtrise de soi face aux situations de stress.

Mettre en exergue l'apprentissage des exercices de respiration et de relaxation afin de se positionner en tant qu'acteur dans sa gestion de stress se donnant la possibilité d'être autonome au moment des épreuves

Faire naître les capacités personnelles à comprendre son corps et son mental pour faire émerger des outils pour mieux maîtriser les sensations et les réactions émotionnelles.

Contact : Tél : 01 64 05 97 36 - Tel : 07 81 85 50 16  
Email : [auldpeirolo@wanadoo.fr](mailto:auldpeirolo@wanadoo.fr)





**Nous avons besoin de vous ! Nous recherchons des bénévoles pour renforcer notre équipe et contribuer au bon fonctionnement de la bibliothèque.**

Nous avons besoin de bénévoles pour diverses tâches, notamment l'accueil des usagers, l'animation d'activités culturelles et éducatives, ainsi que la communication et la promotion des services offerts par la bibliothèque. Si vous êtes disponible régulièrement (quelques heures par mois), pour des plages horaires flexibles en semaine et/ou le samedi, venez contribuer à la vie de la bibliothèque.

Nous sommes impatients de vous accueillir et de partager avec vous notre passion pour la lecture et l'animation culturelle.

Renseignements par mail ([bibgrisy@gmail.com](mailto:bibgrisy@gmail.com)), téléphone (01 64 05 98 82) ou à l'accueil.

**Mars** - Interlude poétique, avec Sophie Lobet au violoncelle et Gaëlle Crouzet à la lecture financé par la CCBRC.



**Janvier - Février**  
Les p'tits bouts nous rendent visite !



**Mars**  
Doudou Contes - Que d'histoires !



**Mars** - Tapis narratif "123 étoiles" avec les élèves de Mr Pirot et Mme Leitao



**Avril** - Atelier Créatif Origami de Pâques



**Février**  
Atelier "Stylo 3D"



**Avril**  
Doudou Contes  
Tapis narratif  
Le souci de la souris



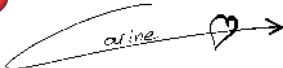
## Retour sur nos événements 2023

- ♥ "LA GALETTE DES CELIB' - dimanche 22 janvier 2023 ;
- ♥ "LA SANS VALENTIN (E) " - samedi 11 février 2023 !
- ♥ "FLUO DATING PARTY" - samedi 15 avril 2023 ;
- ♥ "LES OLYMPIADES DES CELIB'" - dimanche 14 mai 2023 ;

Toutes et tous étiez au rendez-vous de l'Amour. Même s'ils ne l'ont pas trouvé, leurs messages de sympathie, de félicitation et d'encouragement, me font espérer qu'ils ont passé, un agréable moment...

J'en profite, pour les en remercier du fond du cœur, car comme ils en prennent souvent conscience, lors de leur participation, cela représente beaucoup de temps et d'énergie, pour organiser de tels événements ... Tout cela est seulement possible grâce à mon Staff, toujours au TOP, qui a toute ma gratitude pour son dévouement et qui met tout en œuvre, afin que mes événements soient un succès.

Avec le 

*arine* 

# LE SALON

... La rencontre autrement




Suivez toute notre actu.  
sur Facebook : Le Salon Grisy-Suisnes

Renseignements  
au : 06 23 77 38 58

site internet  
<http://lesalon-larencontre-autrement.fr>



**INSTALLATION  
DEPANNAGE - ENTRETIEN  
RAMONAGE**

# Bayé Ludwig

**CHAUFFAGE  
PLOMBERIE**

**01.64.05.92.43**

10, Avenue du Maréchal Joffre - 77166 GRISY-SUISNES

**Carrosserie - Peinture - Entretien**



**Carrosserie  
GRISY AUTO**

**AUTO - MOTO**  
TOUTES ASSURANCES

26 TER, RUE MADAME HÉGOT  
77166 GRISY-SUISNES  
**TÉL. : 06 76 35 77 96**



# Associations culturelles



Après une agréable sortie le 25 avril  
dans la très belle ville d'Arras,

le CLUB vous invite  
**du 11 AU 18 OCTOBRE A DJERBA,**  
7 nuits 8 jours pour 600 € en chambre double  
**Et n'oubliez pas :**

- 1) Pour préparer vos vacances, venez tester en juin au «GRISY HORSE»  
la GYM DOUCE tous les lundis et jeudis de 10 h 30 à 11 h 30 salle polyvalente.
- 2) Tous les mercredis de 14H à 18H le CASINO, tarots, belote, scrabble,  
salle Françoise Courboin.

*y compris en JUILLET ET AOÛT !*

LE CLUB VOUS SOUHAITE DE TRES BONNES VACANCES, PROFITEZ EN !!

## CLUB DU TROISIEME AGE DE GRISY-SUISNES CORDON



## English For All



### COURS D'ANGLAIS

POUR ADULTES, ENFANTS ET ADOS  
AVEC PROFESSEUR ANGLOPHONE  
DIPLOMEE ET EXPERIMENTEE

**POUR TOUT RENSEIGNEMENT**  
CONTACTEZ [timmins@hotmail.fr](mailto:timmins@hotmail.fr)  
Tél. 06 07 13 40 95

L'Association English For ALL vous invite à venir nous rejoindre  
pour participer aux cours d'anglais.

Cette année, l'association poursuit son chemin avec des cours  
pour niveaux primaire, collège et lycée  
le mercredi et samedi matin.

Cours pour adultes en soirée ou après- midi.

Ambiance conviviale et ludique assurée.



### Inédit

Une chorale au répertoire varié, créée cette année à l'initiative de l'artiste Chanteuse soprano Anne Pissaloux, et avec la complicité de l'Ecole de musique de Coubert, recrute.

L'ensemble vocal regroupe 13 chanteurs en 3 pupitres : Sopranos, Altis, et Basses et ne demande qu'à être développé.

Venez chanter et apprendre avec plaisir, car la voix est un moyen merveilleux d'exprimer ses émotions ainsi que pour ressentir du bien être après une journée bien chargée comme nous en avons tous .

Récemment baptisé : « Ô chœur des roses », ce jeune chœur veut porter un message d'espoir et d'amour et est fier d'arborer l'effigie de la Rose qui représente notre beau village de Grisy-Suisnes.

L'ensemble vocal « Ô chœur des roses » se produira en concert le Dimanche 11 juin à 16 h 30 dans notre belle église « Notre-Dame-des-Roses », avec le soutien de Dominique Charbonnier, régisseur et programmateur de l'auditorium Notre-Dame-des-Roses, et aussi choriste dans le chœur. Un moment à partager en famille dans la joie et l'émotion.



**Pour toute information, vous pouvez joindre la cheffe de chœur :**

**Tel : 06.70.07.52.59 - Mail : [anne.pissaloux@gmail.com](mailto:anne.pissaloux@gmail.com)**



Le musée est ouvert au public  
tous les dimanches après-midi  
du 2 avril au 25 juin  
et du 3 septembre au 29 octobre 2023.  
Le tarif d'entrée est inchangé 4 €,  
gratuité pour les enfants de moins de 12 ans.



Dimanche 28 mai 2023 :

## Printemps de l'association

**Manifestation «Incroyables Jardins»** en partenariat avec le CAUE77 (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Seine et Marne) avec au programme le matin et l'après-midi :  
conférence, dégustation de produits à base de rose, démonstrations de greffage et visite gratuite du musée.

Dimanche 18 juin 2023 :

**Brocante de la Rose**  
en partenariat avec ROMUALD BROCANTE,  
rue de la Gare et rue du Moulin à Vent,  
animée par les JAZZDINIERS.

### GRISY-SUISNES AU GRE DES ROSES fête le 10<sup>ème</sup> anniversaire de l'ouverture de son musée.

Au cours de toutes ces années, **l'association a reçu avec plaisir le public le dimanche et de nombreux groupes enfants et adultes en semaine.**  
**Elle a organisé** les Noël au Musée, FLEURS EN FETE, un concours de peinture, des expositions de papillons, des concerts, des nocturnes,.....  
**Elle a participé** aux Florales de Vincennes en 2017, au festival du patrimoine en juillet 2018, «Emmenez-moi» en partenariat avec le Département, aux journées du patrimoine,...



# GRISY-SUISNES

## La Brocante de la Rose

Entrée gratuite

Rue de la gare

### 18 juin 2023

Restauration sur place

- Ouverture du musée de 10 h à 18 h Entrée 4 €
- Visite de la roseraie
- Tombola - lots attractifs

**GRISY-SUISNES AU GRÉ DES ROSES**  
en partenariat avec ROMUALD BROCANTE  
Réservations : 06 18 71 59 00

## Joyeux Services

Vous souhaitez faire entretenir votre jardin et bénéficier d'une réduction ou d'un crédit d'impôt...  
Nous vous proposons nos petits travaux de jardinage.

**PETITS TRAVAUX DE JARDINAGE & D'ENTRETIEN CHEZ LE PARTICULIER**  
6, rue Paul Doumer 77166 GRISY-SUISNES  
Pour tous renseignements s'adresser à Valérie  
Tél.: 01 60 29 26 09  
Mobile : 06 74 69 95 52



**Nous sommes toujours à la recherche de bénévoles.**  
Rejoignez l'association  
**GRISY-SUISNES AU GRE DES ROSES.**  
**Notre musée a besoin de vous !**





Nadine GAVARD  
Adjointe  
chargée de la culture



Tiphaine  
CHODRON DECOURCEL  
Agent  
chargée de la culture

## EXPOSITION DU 19 MARS 2023

### Vif succès !

*La première exposition d'artistes majoritairement locaux a eu lieu le 19 mars dans la Salle polyvalente. Tout au long de la journée les visiteurs sont venus nombreux admirer les œuvres et ont échangé avec leurs auteurs.*

*Merci à Bernard Binet pour ses photos, l'Académie d'Azèle et ses peintres pour les tableaux, Hugues Peirola pour ses sculptures, Aventures et images du Monde pour ses peintures et bijoux.*



*L'après-midi s'est terminé agréablement par un pot de clôture.*

### A PARTIR DU 17 AVRIL

*une exposition se tiendra dans le hall de la Mairie. Les œuvres seront visibles pendant un à deux mois. Nous commencerons par les photos de M. Bernard Binet. Venez les admirer si vous ne les avez pas vues le 19 mars.*

***Vous souhaitez exposer vous aussi, faites-le nous savoir en adressant un mail à [nadine.gavard@grisysuisnes.fr](mailto:nadine.gavard@grisysuisnes.fr)***

***Une nouvelle exposition aura lieu au mois de Mars 2024***

*si vous souhaitez participer, que vous soyez artiste ou collectionneur, prenez contact dès à présent par mail à : [culture@grisysuisnes.fr](mailto:culture@grisysuisnes.fr)*

*en indiquant ce que vous souhaitez montrer et partager : collection, art, objets etc ...*

*A très bientôt.*



**Le 13 mai la Commission Culture  
en partenariat  
avec La Clé de l'Impro Production  
proposait un concert blues**

La soirée a débuté avec le groupe **Adena Stompers Blues Band**, musiciens amateurs mais oh combien talentueux.

Puis ce fut au tour du Groupe « **Friends 1 Affair** ». Nous avons sur scène quatre des plus grands musiciens et chanteurs professionnels de la discipline qui nous ont fait tutoyer les dieux du blues : Romain Petite, Fifi Chayeb, Thierry LeGall, Manu Vergeade.

Tous les quatre accompagnent ou ont accompagné les plus grands artistes à travers le monde entier ; Eddy Mitchell, Véronique Sanson, JJ Goldman, Mylène Farmer, Johnny Hallyday, Larry Carlton, Billy Cobham, Sylvain Luc, Didier Lockwood, Céline Dion, Renaud, Jacques Higelin, et tant d'autres...

Ces « monstres » du blues nous ont offert un moment magnifique agrémenté de la voix rauque de Romain Petite à la Jo Cocker, terminant de nous transporter dans leur univers alternant complicité musicale et solo de haut vol, basse, guitare, batterie, clavier ou harmonica.

Trois heures de pur bonheur.

Nous avons vécu un grand moment musical et le public venu nombreux a beaucoup applaudi les 2 groupes qui pour terminer cette soirée ont joué et chanté ensemble Knockin'on Heaven's door. Superbe final.



Nous aurions voulu que ça ne s'arrête pas, un moment suspendu dans le temps.

Waouh ! Quelle soirée.

Tous les spectateurs n'avaient que des superlatifs dans la bouche pour définir cette soirée, les yeux brillaient, nous avions du mal à redescendre... et même à nous quitter.

**Nous vous donnons rendez-vous en fin d'année  
en collaboration à nouveau  
avec la Clé de l'Impro Production  
pour un nouveau concert qui promet tout autant.**







## JUMELAGE ENTRE GRISY-SUISNES ET ABERNETHY (ECOSSE)

Vous avez sans doute dû remarquer ces nouveaux panneaux installés aux entrées de notre village.

Vous vous êtes peut-être dit que la démarche était nouvelle ?

Et bien non !

Le jumelage de notre village avec l'Ecosse et plus particulièrement Abernethy n'est pas récent, les plus anciens s'en souviennent sûrement. Ces signalisations ont simplement disparu au cours du temps !

Il est l'heure de renouer avec cette histoire qui lie notre commune et Abernethy et de relancer ce jumelage qui a été créé en 1988.

A cette date, le Conseil municipal donnait un avis favorable à cette création et des échanges eurent lieu pendant une dizaine d'années (membres des comités, voyages scolaires). Mais, comme nombres d'associations les bénévoles qui l'animaient, des deux côtés de la Manche, ont vieilli, sont partis ou sont décédés et le jumelage a été mis en sommeil faute de relève. La Commission Culture a la volonté de faire redémarrer cette page de notre histoire avec l'aide des propriétaires actuels de la Ferme des Ecosseis et de M. James Brown, américain d'origine écossaise ferru d'histoire et de la vieille alliance Franco/Écossaise, briard depuis 20 ans et très attaché à ses racines. Nous lui devons le renouveau de l'intérêt historique pour le village de la ferme des Ecosseis.

En 2025 nous allons célébrer l'acquisition par l'Évêque de Moray (actuellement Murray en Écosse) d'une ferme située à Grisy qui servirait par sa production à financer les études en France de collégiens Écossais venus de son diocèse. L'acquisition a été ratifiée par le roi Charles VI dit le bien aimé en l'an 1386. Ce bâtiment « **La ferme des Ecosseis** » existe toujours et se trouve sur la place de la Mairie à l'angle de la rue de Verdun et de la rue de la Légalité.

Le 17 SEPTEMBRE prochain, les journées du patrimoine seront consacrées à cet événement afin de préparer 2025 et nous vous y donnons d'ores et déjà rendez-vous pour en savoir un peu plus sur ce pan de notre histoire.

**Au programme :** Défilé, Pipe Band Écossais, concert, jeux sur la place de la mairie, pose officielle d'une plaque commémorative à la Ferme des Ecosseis, participation des enfants de l'école primaire et de la chorale, danse.

Si vous souhaitez vous aussi participer activement à cette journée ou rejoindre la mise en place du nouveau Comité de Jumelage, n'hésitez pas et adressez un mail à [culture@grisy-suisnes.fr](mailto:culture@grisy-suisnes.fr).

*Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues.*



## Votre Centre équestre - Poney-club

**Cours d'équitation - Stages - Promenades - Compétitions  
Pension pour chevaux et poneys - Tir à l'Arc à cheval**

**Enseignement par Moniteurs diplômés d'Etat**



### LES ECURIES d'ARION



2 Rue Charles de Gaulle 77166 CORDON - GRISY-SUISNES

Tel : 06 62 36 60 41 / 06 70 13 79 74 [www.lesecuriesdarion.fr](http://www.lesecuriesdarion.fr)

# Au programme



La commune de **Grisy-Suisnes** organise

## L'Écosse s'invite

aux journées du patrimoine  
de Grisy-Suisnes.

# Dimanche 17 septembre 2023

700 ans d'histoire entre nos deux pays  
à travers la commune.

**14 h**

- Défilé avec en tête le **91st Gatinais Highlanders Pipeband**  
suivi des enfants de l'école élémentaire.

- Parcours : Départ école Rue des Bois, rue Paul Doumer,  
arrivée Ferme des Ecosais (angle rue de Verdun/rue de la Légalité).



**14 h 30**

- Pose d'une plaque commémorative  
Ferme des Ecosais



Jeux  
sur la place de  
la Mairie

Stand crêpes,  
buvette,  
pressoir.



**15 h**

- Concert du **Gatinais Pipeband** sur la place de la Mairie

Représentation des enfants

Prestation de la chorale qui interprétera  
"Flowers of Scotland " avec les musiciens.

**Venez vous amuser !**





La Commission Culture de **Grisy-Suisnes** vous propose

## Premières scènes musicales de Grisy-Suisnes

Place de la Mairie avec le groupe



**Venez nombreux  
danser et chanter !**

**SPECTACLE GRATUIT**

*Sur place buvette  
et restauration rapide*

Venez découvrir  
sa cuisine traditionnelle  
et savoureuse, préparée  
avec des produits frais.  
Une cuisine faite au feu de bois  
dans une authentique  
churrasqueira portugaise.



**VENDREDI  
7 JUILLET 2023  
DE 19 h à 23 h**



Nadine GAVARD  
Adjointe  
aux affaires sociales



Tiphaine  
CHODRON DECOURCEL  
Agent  
chargée du CCAS

## Chandeleur 2023, et que ça saute !

Pour la 3<sup>ème</sup> année, des crêpes et autres friandises ont été distribuées à domicile pour les plus de 75 ans le jour de la chandeleur.

Un certain nombre des bénéficiaires les attendent maintenant avec impatience, mais si vous n'êtes pas à votre domicile lors du passage de nos bénévoles il ne nous est pas possible de faire un 2<sup>ème</sup> tour.

Veillez aussi à ce que votre sonnette fonctionne bien.

Si vous n'avez pas été destinataire cette année, signalez-vous en mairie afin de vérifier que vous êtes bien inscrit sur les listes de nos bénéficiaires.

Un grand merci à M. BORNAIS qui confectionne et réalise chaque année ces boîtes de la Chandeleur ainsi qu'aux petites mains qui font les crêpes et que vous verrez sur la photo jointe.

A signaler qu'il manque sur cette photo Mme Claudie Provin (pour info levée à 5 heures du matin pour que tout soit prêt à 13 h 00).

Merci aussi aux livreurs aux 4 coins de Grisy, Suisnes et Cordon.



C'est la  
**Chandeleur**



## JOURNÉE DE FORMATION PSC1 2023



La deuxième session de formation aux gestes de premiers secours s'est déroulée le samedi 15 avril Salle polyvalente.

Preuve de son intérêt croissant auprès des habitants de notre commune nous n'avons pu accueillir que la moitié des personnes inscrites, le nombre de places étant limité. Celles qui n'ont pu être retenues cette année se verront proposer prioritairement leur inscription en 2024.

La journée s'est déroulée dans une très bonne ambiance malgré un programme dense alliant théorie et pratique. La participation active des stagiaires, leur implication a contribué à ce que chacun puisse à la fin de cette journée se sentir apte le moment

venu, si besoin, à réaliser les gestes ou à avoir les bonnes attitudes afin de prodiguer les premiers secours, voire de sauver une vie.

Merci au formateur qui de l'avis de tous a su, par son professionnalisme et sa pédagogie, transmettre les savoirs et les gestes à adopter avec des explications claires, des mises en situation, le tout dans la bonne humeur et la bienveillance.

La journée est finalement passée très vite.

Ci-dessous quelques commentaires de stagiaires :

*Allier la bonne humeur à un apprentissage rigoureux n'est pas toujours facile, ce fut pourtant réussi pour cette formation PSC 1 du 15 avril. Me voilà un peu plus confiant si, un jour, je dois réaliser les gestes qui sauvent. N'oubliez pas : Protéger, Alerter, Secourir !!!*  
Jean-Léon

*Nous tenons à vous remercier d'avoir organisé cette formation PSC1. Elle devrait être systématique dès le plus jeune âge. Tant le fond que la forme ont été très enrichissants. Nous avons découvert tant de gestes simples qui peuvent pourtant sauver des vies. Nous espérons ne pas avoir à les mettre en pratique mais nous nous sentons beaucoup plus confiants de les connaître. Nous ne manquerons pas de partager l'intérêt que peut représenter une telle formation.*  
Bien cordialement,  
Christine et Jean-François

*Je remercie la Mairie de Grisy-Suisnes qui m'a donné l'opportunité de participer au stage de secourisme PSC1 organisé par Mme Gavard. Le formateur d'un excellent niveau enseigne les gestes essentiels permettant de sauver des vies humaines, ce qui rapproche les citoyens participants les uns des autres. De plus l'accueil chaleureux réservé par Mme Gavard a rendu cette journée enrichissante et agréable.*  
Très cordialement  
Brigitte

A l'année prochaine pour une 3<sup>ème</sup> session.





### AIDE A LA CARTE DE TRANSPORT SCOLAIRE POUR LES LYCEENS

Le CCAS renouvelle sa participation au financement de la carte de transport scolaire pour les lycéens Grisyssoliens à la rentrée scolaire 2023/2024, qu'ils soient scolarisés dans un établissement public ou privé sous contrat.

Une aide de **40 euros par élève** (hors apprentissage/alternance) est attribuée par la commune que ce soit pour une carte Scol'R ou Imagin'R.

**Dès le 1<sup>er</sup> octobre**, les dossiers de demande d'aide seront à télécharger sur le site de la mairie rubrique :

- CCAS/carte scolaire ou à retirer en mairie (un dossier à compléter par lycéen).

Ils devront être déposés ou envoyés en mairie :

- à l'attention du CCAS carte scolaire **avant le 31 octobre 2023** dernier délai, accompagnés des pièces indiquées.

Les dossiers incomplets ou parvenus après le 1<sup>er</sup> novembre ne pourront pas être traités.

A la suite de l'étude du dossier, le versement sera effectué par virement bancaire ou postal dans le **courant du mois de décembre**.

Comme tous les ans, le CCAS offre un bon de 20 € à tous les jeunes **de moins de 18 ans** afin d'avoir une réduction à valoir sur l'inscription d'une activité sportive ou culturelle sur Grisy-Suisnes.

Le ticket sera à retirer en mairie à partir **du 29 juin 2023 jusqu'au 15 Octobre 2023** muni d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité.

Pour tout renseignement contacter le CCAS au 01 64 05 99 22 ou par mail : [ccas@grisy-suisnes.fr](mailto:ccas@grisy-suisnes.fr)



### AIDE AU PERMIS DE CONDUIRE AUTOMOBILE (permis B)



**NOUVEAU**  
à partir  
du 1<sup>er</sup> juillet 2023

#### AIDE A L'INSCRIPTION AU PERMIS DE CONDUIRE = SUBVENTION DE 150 €

Le CCAS a voté l'élargissement de la prestation d'aide à l'obtention du permis de conduire, catégorie B.

En échange, cette subvention sera subordonnée à un investissement bénévole de 5 heures au sein de la commune.

**Renseignements et modalités d'inscription sur le site de la mairie :**

- <https://www.grisy-suisnes.fr>
- Rubrique CCAS/aide à l'inscription au permis de conduire

Ou à l'accueil de la mairie.

**Modalités :**

- Justifier du versement des frais d'inscription à l'auto-école ;
- Avoir 17 ans et 6 mois minimum à la date du dépôt du dossier en mairie (est exclue la conduite accompagnée) ;
- Être de nationalité française ou avoir un titre de séjour en cours de validité ;
- Être résident de Grisy-Suisnes ou Cordon à la date de dépôt du dossier.
- Compléter le dossier d'inscription à télécharger ou à retirer en mairie

Une fois rempli et accompagné des documents nécessaires envoyez votre dossier ou remettez-le à l'accueil de la Mairie à l'attention du CCAS.

Si besoin contacter le CCAS au 01 64 05 99 22  
ou par mail : [ccas@grisy-suisnes.fr](mailto:ccas@grisy-suisnes.fr)

**Bonne route !**



## CONSEILS JURIDIQUES

Une permanence juridique se tient en mairie les 2<sup>èmes</sup> vendredis et 4<sup>èmes</sup> mercredis de chaque mois, sur rendez-vous en contactant

le CCAS au 01 64 05 99 22

ou par mail à l'adresse suivante : [ccas@grisy-suisnes.fr](mailto:ccas@grisy-suisnes.fr)

**Ce service accessible à tous est gratuit.**

**Notre conseillère, Madame NEEL, intervient dans tous les domaines du droit privé :**

- droit de la famille (mariages, séparations, divorces, successions, donations, droits des personnes protégées...);
- droit du travail (conflits employeur/salarié, accidents du travail...);
- droit de la consommation (litiges avec professionnels ...);
- droit civil (immobiliers, conflits bailleur/ locataire, problèmes de voisinage ...);
- droit des assurances... .

Elle vous informera et vous orientera dans vos démarches, et pourra même vous aider dans la rédaction de certains courriers.



## RAPPELS

*La permanence CCAS  
a lieu en Mairie  
les mardis de 14 h à 16 h uniquement*

*Si vous souhaitez contacter le CCAS,  
vous pouvez appeler au  
01 64 05 99 22  
ou envoyer un mail à :  
ccas@grisy-suisnes.fr*

### RAPPELS DES PERMANENCES

*LES ASSISTANTES SOCIALES  
peuvent également vous recevoir les*

Le CCAS peut vous aider et vous orienter dans vos démarches administratives, instruire les demandes de domiciliations pour les personnes sans domicile stable, instruire des demandes de logements...

- *lundis de 14 h à 17 h et jeudis de 9 h à 12 h à l'Hôpital de Brie-Comte-Robert  
17 rue du Petit Beauverger (01 60 62 53 80)*
- *les lundis, vendredis de 9 h à 12 h et mercredis de 14 h à 16 h à Tournan-en-Brie  
16, Place Edmond de Rothschild (01 64 25 07 30)*
- *et un mardi sur deux de 9 h à 12 h à Mormant  
Place du 19 Mars 1962 (01 64 25 07 30)*

## Un écrivain public

*reçoit en mairie*

*tous les 1<sup>ers</sup> mercredis de chaque mois pour vous aider dans vos démarches administratives.*

*Il répond également aux demandes d'aide à la rédaction.*

*Il vous aidera à remplir vos dossiers administratifs (retraite, MDPH, ...) et peut rédiger des courriers si vous rencontrez des difficultés avec SUEZ, EDF, les impôts, ...*

*Vous pouvez prendre rendez-vous en contactant le CCAS au 01.64.05.99.22 ou par mail : [ccas@grisy-suisnes.fr](mailto:ccas@grisy-suisnes.fr)*

## ERA Bel'Immo Votre partenaire immobilier à Grisy-Suisnes et ses environs



**ERA BEL'IMMO**  
190, rue du Général Leclerc  
77170 BRIE-COMTE-ROBERT  
**01 64 05 40 00**  
**06 78 09 47 72**  
[belimmo@erafrance.com](mailto:belimmo@erafrance.com)  
[www.erabelimmo.com](http://www.erabelimmo.com)

**Valérie MUNOZ**  
DIRECTRICE



ACHATS - VENTES - LOCATIONS





## ATTENTION

### SURVEILLEZ VOTRE BOITE AUX LETTRES !

**Vous avez 65 ans ou plus, surveillez bien votre boîte aux lettres.**

Avant la mi-juillet vous allez recevoir comme chaque année un courrier dans lequel figure l'inscription pour la semaine des aînés mais aussi la réservation du colis de fin d'année et l'inscription au repas des aînés.

**Le retour des coupons est obligatoire pour toute réservation.**

Si vous ne recevez pas ce courrier prenez contact avec la mairie.

**Nota :** La semaine des aînés est ouverte aux Grisyssoliens à partir de 60 ans, un flyer sera déposé dans votre boîte aux lettres pour réservation, pensez à le retourner coché.

**Toutes les activités sont offertes par votre CCAS  
n'hésitez pas à participer.**

Renseignements : [ccas@grisy-suisnes.fr](mailto:ccas@grisy-suisnes.fr)



Un décret du 1<sup>er</sup> septembre 2004 charge les maires de constituer et de tenir à jour tout au long de l'année un registre nominatif des personnes âgées et des personnes handicapées vivant à domicile **ceci en prévention de risques climatiques exceptionnels.**

## PLAN CANICULE

**Si vous souhaitez vous inscrire ou inscrire un proche, pour être contacté en cas d'alerte canicule,** veuillez compléter et déposer en Mairie, la fiche d'inscription ci-dessous.



### DEMANDE D'INSCRIPTION SUR LE FICHER DE RECENSEMENT DES PERSONNES AGÉES, ISOLÉES, FRAGILISÉES

- Mme, M .....
- Date de naissance .....
- Adresse .....
- N° de téléphone .....
- N° de téléphone de proches ou voisins .....
- Coordonnées de membres à prévenir en cas d'urgence .....

\* Demande mon inscription sur le registre de recensement de la commune de Grisy-Suisnes mis en place dans le cadre du Plan National Canicule.

\* Si inscription effectuée par un tiers, coordonnées et qualité du tiers (ou lien de parenté avec la personne concernée inscrite)

Nom ..... Prénom .....

Qualité .....

Fait à Grisy-Suisnes, le ..... Signature



Le CCAS de Grisy-Suisnes organise

du 2 au 8 octobre 2023

## LA 3<sup>ème</sup> SEMAINE DES AÎNÉS

**Vous avez 60 ans et plus,**

participez à des activités conviviales afin de vous divertir et créer du lien entre les générations et entre Grisyssoliens.

**A la retraite, quel que soit votre âge**

il faut maintenir les liens sociaux, en développer de nouveaux. Si vous n'avez jamais eu le temps de rencontrer vos voisins ?

C'est le moment, franchissez le pas !



**Toutes ces activités vous sont offertes par le CCAS de Grisy-Suisnes**

## LE PROGRAMME

**Lundi 2 octobre - 14 h 30 - KRAV MAGA - Savoir se défendre - Salle polyvalente.**

Le Krav-maga est une discipline d'auto défense adaptée à tous. Hommes, femmes, enfants, seniors...

Tout le monde peut faire du Krav-maga. Pour les seniors en particulier, c'est la discipline idéale pour apprendre à se défendre sans se faire mal. Moment de convivialité en fin de séance.

**Mardi 3 octobre - 14 h - L'équilibre en mouvement - Salle Françoise Courboin.**

Bouger est bon pour la santé. Comment profiter de sa retraite pour bouger et renforcer son équilibre ?

Que faire pour entretenir sa souplesse et sa force musculaire ?

L'activité physique permet d'avoir les bons réflexes et de prendre confiance en soi pour éviter les chutes.

Grâce aux ateliers L'Équilibre en mouvement vous aurez des conseils et apprendrez des techniques pour garder la forme et gagner en assurance.

- D'une durée d'1 h à 1 h 30, les ateliers sont animés par un professionnel.
- Les 12 rencontres proposent des exercices ludiques et des conseils personnalisés pour améliorer son équilibre, travailler la coordination et adopter les bons gestes au quotidien.
- Une première séance permettra d'adapter le programme à vos attentes.
- Lors des séances suivantes, chaque participant bénéficiera d'un accompagnement individualisé, d'exercices et de parcours adaptés.

Café/gâteaux pour terminer l'après midi.

**Jeudi 5 octobre - 14 h - Rencontres intergénérationnelles avec les élèves de l'école primaire**

Rapprocher les générations, prendre conscience des différences, de la notion du temps qui passe et du respect entre les âges. Favoriser la transmission de savoirs, d'expériences, de témoignages, de connaissances.

Puis terminer par un goûter avant de se quitter.

**Vendredi 6 octobre - 14 h 30 - Thé chantant et dansant - Salle polyvalente.**

Venez partager la joie de chanter les titres les plus connus des géants de la chanson française dans une ambiance conviviale et sympathique avec Tonyo, autour d'un thé, café et autres friandises. Et, si l'envie vous prend pourquoi ne pas esquisser quelques pas de danse.

**Dimanche 8 octobre - 12 h - Repas des aînés (réservé aux 65 ans et plus) Espace les P'tits Marmitons.**

Etre transporté dans un autre univers ... NOUVEAUTE ! Surprise... **N'oubliez pas de vous inscrire.**

**N'attendez pas, inscrivez-vous dès maintenant à une ou plusieurs activités**  
en complétant le coupon réponse à votre disposition, sur le site  
[www.grisy-suisnes.fr](http://www.grisy-suisnes.fr) rubrique CCAS/semaine des aînés

**Renvoyez ou déposez-le en mairie avant le 6 septembre.**  
Attention places limitées pour certaines activités.

### Besoin d'informations complémentaires ?

Vous pouvez joindre Tiphaine au 01 64 05 99 22 ou venir en mairie le mardi après-midi de 14 h à 16 h.  
Contact mail : [nadine.gavard@grisy-suisnes.fr](mailto:nadine.gavard@grisy-suisnes.fr)





Monsieur LAPIN a égayé la quête des enfants.

Deux zones de recherche délimitées afin que les plus petits puissent découvrir les œufs de couleur en toute quiétude, parfois aidés de bénévoles.



Pour mériter leur récompense en chocolat, la joyeuse équipe du Comité des Fêtes avait compliqué un peu les choses.....

## et des jeux

En plus de la découverte des 6 œufs factices de couleur, les enfants devaient réaliser une activité au choix : coloriage, rébus, mots mystères, devinettes, mots croisés....

Un défi gagnant pas toujours simple à relever !!!



Au final, une distribution de 200 sujets chocolatés.



Remise d'une présentation XXL, pour les plus chanceux qui ont su débusquer les précieux œufs en OR.







Un bien joli moment ponctué par les rires et les exclamations de bonheur des jeunes explorateurs.

MERCI aux bénévoles présents



# LE SALON

**MASCULIN - FÉMININ**

Juniors et étudiants jusqu'à 20 ans -20%

**COIFFURE - ONGLERIE  
MAQUILLAGE semi-permanent**

**U.V.A. (Cabine de bronzage agréée Verre & Quartz)  
PROGRAMME BEAUTE - SPECIAL MARIAGE**

**CONSEIL EN IMAGE - RENCONTRE**

## OUVERTURE

mercredi, vendredi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h  
et samedi de 9 h 30 à 18 h 30  
sans interruption, avec ou sans rendez-vous.

**CONSEILS ET TARIFS COMPLETS  
SUR DEMANDE**

**CARTE DE FIDÉLITÉ  
CARTE D'ABONNEMENT « PRIVILEGE »  
NOS ENVELOPPES « CADEAUX »**  
sur tous nos services à partir de 25 euros



*Suivez toute notre actu.  
sur Facebook :  
Le Salon Grisy-Suisnes*

**29, rue Madame Hégot 77166 Grisy-Suisnes**

**Tél. : 01 64 05 90 62 - 06 23 77 38 58**



## Recensement 2023

Le recensement des habitants de notre commune s'est déroulé du 19 janvier au 18 février.

Les résultats communiqués par l'INSEE seront connus d'ici à la fin de l'année et nous ne manquerons pas de vous en faire part.



Merci à tous pour votre collaboration et merci à nos recenseurs pour leur implication ; Laure, Caroline, Laetitia, Christophe et Gérard.

## Epicerie



Du beurre oublié ? Pas besoin de reprendre la voiture.

L'épicerie *Coeur de Village* est là pour vous proposer tous vos produits du quotidien.

Nous vous proposons aussi un savoureux rayon charcuterie / fromage à la coupe et, pour les accompagner, de bonnes bouteilles sélectionnées par un prestigieux professionnel.

Les produits fabriqués localement sont mis à l'honneur avec des bières locales, le rhum arrangé mangue/vanille de Coubert, les cafés torréfiés à Brunoy, et les Pastilles des Savoies produites dans notre village... sans oublier les bougies et le miel.

Venez voyager avec nos thés parfumés aux fleurs bleues, au citron, aux airelles, à l'hibiscus...

Une envie de douceur ? nos chocolats et confiseries sont là pour vous réconforter.

*Ici un accueil chaleureux et bienveillant vous sera toujours offert. Au plaisir de vous voir à l'épicerie.*

## A Grisy-Suisnes



### Le Cha L'heureux petit restaurant traditionnel de village, très convivial à Grisy-Suisnes.

Il vous propose entrée, plat, dessert du jour, fait maison.

Krystel vous accueille toujours avec le sourire du lundi au vendredi midi et sur réservation ou événement le week-end avec un minimum de 15 personnes. Privatisation possible.

**ET A NE PAS RATER - Tous les premiers vendredis de chaque mois, soirée TAPAS avec musique.**  
Venez vous changer les idées...

1, Place Pasteur 77166 GRISY-SUISNES - Tél. : 01 60 34 75 24 ou 06 87 09 15 93



## Accueil des nouveaux arrivants

Les personnes nouvellement installées sur la commune de Grisy-Suisnes sont invitées à se faire connaître en faisant parvenir **le coupon réponse ci-dessous à l'accueil de la mairie ou en l'envoyant par mail à [accueil@grisy-suisnes.fr](mailto:accueil@grisy-suisnes.fr)**. Elles recevront une invitation pour la cérémonie d'accueil qui se déroulera le dimanche 17 septembre 2023 à l'occasion des journées du patrimoine.

### COUPON REPONSE - NOUVEAUX ARRIVANTS

Nom : ..... Prénom ..... Téléphone : .....

Adresse .....

E-mail : ..... Nombre de participants : ..... Date d'installation : .....

**A retourner : Mairie - Place de la Mairie - 77166 GRISY-SUISNES**

## Une Grisyssoisienne sur France 2

Chaque matin, du lundi au samedi à 11 h 20,  
est diffusé sur France 2 le jeu télévisé  
« Chacun son tour » animé par Bruno Guillon.



Le principe du jeu : 30 candidats dans le public, 30 boules dans la sphère.  
Chaque candidat n'attend qu'une chose, être tiré au sort afin de participer à l'un des quatre duels de la matinée qui lui permet de repartir soit avec une somme d'argent soit avec un cadeau, mais également de remporter la cagnotte finale.  
Parmi ces 30 candidats, Sandy, une Grisyssoisienne est présente dans les gradins depuis Octobre dernier et porte le n°23.

Déjà à la tête d'une jolie somme d'argent et de nombreux cadeaux, Sandy nous confie que son plus grand plaisir reste de faire partie de cette belle famille « Chacun son tour ».  
Des amitiés sincères se créent. Cette solidarité et la générosité qui transpirent à l'écran sont bien réelles dans les coulisses de l'émission. L'ambiance festive et amicale qui y règne est à l'image du chef d'orchestre talentueux qu'est Bruno Guillon.  
Sandy le décrit comme une personne bienveillante et d'une humilité à toute épreuve en soulignant que les équipes cachées dans l'ombre contribuent à cette ambiance chaleureuse et la bonne humeur règne à chaque instant.

Tous ces ingrédients réunis permettent aux téléspectateurs de s'attacher à cette joyeuse bande et les audiences qui ne cessent d'augmenter confirment cette fidélité au jeu « Chacun son tour ».

Nous souhaitons à Sandy de bien profiter de chaque instant,  
et, pourquoi pas, de remporter la cagnotte !!!



## ETAT CIVIL décembre 2022 - avril 2023



### Naissances

Liste des naissances dont les parents ont autorisé la publication.

Le Maire et le conseil municipal souhaitent la bienvenue à :

30/11/2022	Nolan ACHELUS -	01/02/2023	Zoé HARLAY FREGFON
04/12/2022	Alessio LEBOUVIER FABREGAS	26/02/2023	Romane POLIZZI
11/12/2022	Livio MAZZORAN	05/03/2023	Louise-Marie MUNIER
25/12/2022	Emma OLIVEIRA MORAIS	17/03/2023	Raphaël DEHLINGER
02/01/2023	Lizéa GROLIER	22/03/2023	Alyhanna JAMSHIDI
13/01/2023	Liam RAMOS	25/03/2023	Andréas FOURNIER-SEVIVAS
18/01/2023	Alya EDOUARD CHASTANG	04/04/2023	Capucine BONDUAEUX

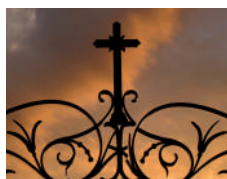
### Mariages



Le Maire et le conseil municipal expriment tous leurs vœux de bonheur à :

22/04/2023 Aurélie GARNIER et Nicolas REDER  
19/05/2023 Maeva DELGADO et Logan HIMED

### Décès



Le Maire et le conseil municipal assurent de leur sympathie les familles éprouvées par le décès de :

24/07/2022	Eliette COCHET épouse SIMONOT	21/01/2023	Philippe, Jean-Luc LE RESTE
25/12/2022	Guy LEVASSEUR	05/02/2023	Eugène DALLAI
14/01/2023	Pierre MOREAU	21/02/2023	Lucile CHANUSSOT épouse KERNIN
16/01/2023	Maurizio BROCATO	19/03/2023	André CHRISTIAN
		30/03/2023	Elisabeth GLAUDIO





## Calendrier des manifestations

### Juillet

#### CONCERT SCÈNE MUSICALE ET RESTAURATION

*Culture*

Vendredi 7 juillet 2023 -

Place du village

#### FEU D'ARTIFICE -

#### CONCERT SCÈNE MUSICALE - PAELLA

*Culture - Communication - Comité des fêtes*

Vendredi 14 juillet 2023

Terrain de sport communal

### Septembre

#### FORUM DES ASSOCIATIONS

*Associations et Comité des fêtes*

Samedi 9 septembre 2023

Gymnase communal - 9 h 30 à 13 h

#### CEREMONIE DES NOUVEAUX ARRIVANTS

*Communication*

Dimanche 17 septembre 2023

#### JOURNEES DU PATRIMOINE - *Culture*

Dimanche 17 septembre 2023

Place de la mairie

### Octobre

#### SEMAINE DES AÎNÉS - *CCAS*

Du lundi 2 au dimanche 8 octobre 2023

#### BROCANTE D'AUTOMNE - *Comité des fêtes*

Dimanche 1<sup>er</sup> octobre 2023

#### REPAS DES SENIORS - *CCAS*

Dimanche 8 octobre 2023

Restaurant scolaire «Les Ptits Marmitons»

Rue des Bois.

### Novembre

#### ARMISTICE 1918 - *Communication*

*et Fraternelle des anciens combattants*

Samedi 11 novembre 2023

Monument aux morts - Place de la mairie.

#### MARCHÉ DE NOËL - *Comité des fêtes*

Samedi 18 novembre 2023

Dimanche 19 novembre 2023

Gymnase communal

#### SPECTACLE - *Culture*

Samedi 25 novembre 2023

Place de la mairie

## NUMEROS D'URGENCE

- ▶ SAMU : 15
- ▶ Police : 17
- ▶ Pompiers : 18
- ▶ Appel d'urgence européen : 112
- ▶ Centre Anti-Poison : 01 40 05 48 48 (Paris)
- ▶ SOS Médecins : 0 820 07 75 05

## SERVICES MEDICAUX LOCAUX

- ▶ GREFFE Jérôme - Podologue : 01 64 05 95 95
- ▶ CAZAUX Delphine - Infirmière : 07 68 38 21 15
- ▶ DELELIS Mélanie - Infirmière : 06 82 83 46 54
- ▶ MUNOZ Nathalie - Infirmière : 06 22 93 60 40
- ▶ DELHOMME Sandrine - Sophrologue : 06 73 18 98 71
- ▶ BAZENET Marion - Orthophoniste : 01 60 62 70 07
- ▶ BECARD Aurélie - Orthophoniste : 09 77 57 66 73
- ▶ COCHET Amélie - Orthophoniste : 01 60 62 70 07
- ▶ MORANDI Stéphanie - Orthophoniste : 01 60 62 70 07
- ▶ CHONIGBAUM Franck - Kinésithérapeute : 01 60 62 26 26
- ▶ PONSOT Aude - Kinésithérapeute : 01 60 62 26 26 - 06.62.61.48.13

## TELEPHONES PRATIQUES

- ▶ Gendarmerie de Coubert : 01.64.06.66.78
- ▶ École maternelle La Ruche : 01.64.05.96.40
- ▶ École élémentaire Champ Fleuri : 01.64.05.94.43
- ▶ Bibliothèque de Grisy-Suisnes : 01.64.05.98.82
- ▶ C.N.D.R. : 01.64.05.91.01 - 07.81.75.63.56
- ▶ Pôle emploi 3949 -  
Rue du 19 mars 1962 77170 BRIE COMTE ROBERT
- ▶ CAF 08.20.25.77.10 -  
21, 23, avenue du Général Leclerc 77000 MELUN
- ▶ CPAM 3646 -  
CPAM de Seine et Marne 77605 MARNE LA VALLÉE CEDEX 3
- ▶ LA POSTE 3631 - 4, rue des Fleurs 77166 GRISY-SUISNES
- ▶ URGENGE ENEDIS : 09.72.67.50.77
- ▶ URGENGE GAZ : 08.00.47.33.33

L'ouverture de la mairie le samedi matin est un accueil destiné à recevoir les dépôts de dossiers et apporter des renseignements courants.



Les demandes de renseignements ou de services spécifiques qui ne peuvent y être satisfaites, seront transmises au service compétent.

Une boîte aux lettres est à votre disposition sur la porte de la mairie, pour tout dépôt de document.

### INFO ETAT CIVIL

La commune n'est pas équipée pour établir les cartes nationales d'identité et les passeports.

Aux alentours, Brie-Comte-Robert et Combs-la-Ville disposent du matériel adéquat.

Un service d'astreinte est disponible en dehors des horaires d'ouverture de la Mairie au 07 87 72 18 40, en cas d'urgence uniquement.

## CALENDRIER de COLLECTE

### DÉCHETS MENAGERS CHAQUE LUNDI

Vendredi 2 juin	DECHETS VERTS
Lundi 12 juin	TRI SELECTIF
Vendredi 16 juin	DECHETS VERTS
Vendredi 16 juin	ENCOMBRANTS
Lundi 26 juin	TRI SELECTIF
Vendredi 30 juin	DECHETS VERTS

Lundi 10 juillet	TRI SELECTIF
Vendredi 14 juillet	DECHETS VERTS
Vendredi 21 juillet	ENCOMBRANTS
Lundi 24 juillet	TRI SELECTIF
Vendredi 28 juillet	DECHETS VERTS

Lundi 7 août	TRI SELECTIF
Vendredi 11 août	DECHETS VERTS
Vendredi 18 août	ENCOMBRANTS
Lundi 21 août	TRI SELECTIF
Vendredi 25 août	DECHETS VERTS

Lundi 4 septembre	TRI SELECTIF
Vendredi 8 septembre	DECHETS VERTS
Vendredi 15 septembre	ENCOMBRANTS
Lundi 18 septembre	TRI SELECTIF
Vendredi 22 septembre	DECHETS VERTS

## GRISY-SUISNES



**ORDURES MENAGERES : LE MARDI**



**COLLECTE SÉLECTIVE : LE LUNDI EN SEMAINE PAIRE**



**COLLECTE DES VEGETAUX : LE VENDREDI SEMAINE PAIRE**  
Jusqu'au 17 novembre 2023



**ENCOMBRANTS : LE 3<sup>ème</sup> VENDREDI DU MOIS**





# GRISY-SUISNES

## Vendredi 14 juillet 2023

Préau et cour de l'école  
Champ fleuri

le Comité des fêtes  
vous propose de partager  
un moment de convivialité  
autour

d'une Paëlla

à 20 h



préparée sur place

12€/Adulte - 6€/ Enfant  
Places limitées

Réservation souhaitée :

06.88.90.86.09

[martine.emarre@grisy-suisnes.fr](mailto:martine.emarre@grisy-suisnes.fr)

de 19 h à 23 h

Premières scènes musicales  
de Grisy-Suisnes

La commission culture vous propose  
de venir danser et chanter  
devant une Scène musicale gratuite

Venez nombreux  
danser et chanter !

Buvette

# Feu d'artifice

A 23 h sur le stade communal